



**SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE**



DÉRIVES MAFIEUSES

Anticor remet les pendules à l'heure

PORTRAIT

*Philippe Perfettini:
retrouver Napoléon
l'Ajaccien*



È CHE NE DITE

*Charles Cianfarani
fait clasher
les icônes*



1,60€



SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P8 • AGENDA P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Jeudi 29 septembre 2016

LES NOTAIRES **TOUJOURS** À VOTRE RENCONTRE

Consultations offertes et anonymes – Entrée libre



Tous les conseils au rendez-vous... (sans RDV!)

#Famille #Immobilier #Entreprise
#RN2016

Consultations téléphoniques
le jeudi 29 de 18h à 21h

Appelez le 3620 | coût d'un appel local
et dites "notaire"

Pour en savoir plus
www.notaires.fr



Mairie de BASTIA
Place du Marché (Salle des Mariages)

Le 29 septembre



(Dé)Connexion

Un petit article de la loi 49.3 - excusez-moi, de la loi El Khomry - va permettre aux salariés, dès 2017, de ne plus subir la pression des mails professionnels reçus en dehors du temps de travail. Ceci, pour respecter nos temps de repos et de congés. Mais attention, ce droit va immanquablement créer un devoir, celui de plus avoir une seule excuse professionnelle pour se rendre au repas dominical de belle-maman!

Ce droit à la déconnexion est une avancée dans la protection salariale mais à quand un devoir de connexion politique tant certains déconnectés nuisent à cette dernière?

Déconnexion sartrienne ou comment rentrer dans un mort comme dans un moulin quand Jérôme Cahuzac, ancien ministre de l'Économie et des Finances annonce en plein tribunal, les yeux dans les yeux, que son compte en Suisse c'était pour financer les activités politiques de Michel Rocard.

Déconnexion shakespearienne quand l'affaire Bygmalion n'en finit plus. À se demander à qui profite le renvoi devant le tribunal correctionnel de ce dossier quand il permet aux uns de crier à la manipulation contre un candidat à la prochaine élection présidentielle et aux autres de penser comme Hamlet qu'un honnête homme, par les temps qui courent, on en rencontre 1 sur 10 000.

Enfin déconnexion générale quand, l'été fini, la classe politique redécouvre les conséquences de la misère et de la guerre résumées dans une jungle calaisienne où la source de l'humanisme se tarit face à une mer tout économique.

Alors oui au droit à la déconnexion professionnelle pour redécouvrir l'importance du lien social. Mais urgence d'un devoir de connexion politique pour retrouver certaines valeurs apparemment oubliées et éviter que dans les futurs isoloirs les conséquences de certains actes soient incluses dans les actes eux-même! ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Cosa hè a Gumego Box?

Si sà ch'ellu ci hè in Corsica una crisa di e rumenzule. U sugettu hè di primura. Ci tocca à tutti è ci porta à una presa di cuscenza. Ci hè tantu travagliu à fà. È per quessa, ghjè un fattu più chè sicuru, devimu cambià di cumportamenti. Cum'ellu a dice un proverbiu nustrale, «cù l'acqua di e fontane è di i ruscelli si facenu grandi fiumi è guadelli». Vale à di chi ognunu pò purtā a so petra, pocu impreme l'appinzata. Quand'ellu si prumena, d'altronde, ind'u carrughju Napuleò, in Bastia, si pò vede una scatula appiccicata à u muru d'un cumerciu cù un affissu culuritu è simpaticu. L'affare si chjama a Gumego Box.

Si tratta d'un mobulu urbanu particulare, creatu è cumercializatu da un giovanu bastiacchi, Pierre Félix Pieri, cù a so surella, Estelle Mariani, adduniti in l'impresa Stop Gum & Mégot. U scopu ghjè di fà a raccolta di i mocculi è di e ciccagomme frusti, ma dinù di spassà è sensibilizà a ghjente à u mantenimentu d'un locu di vita pulitu è di u nostru ambiente; ch'ellu sia naturale o culturale. Què si face per mezu di a sparghjera di missaghji ecologici, educativi, scherzosi, chì producenu cusì una certa forma di risposta attiva.

A scumpusizione hè propia à ogni mulizzu. Pò durà u prucedimentu da qualchi ghjornu à parechje millaie d'annate. Per i mocculi, ci vole 12 anni. Unepochi di studii mostranu chì a so degradazione ùn si face chè cù l'effetti di u sole. Tandù, si un mocculu hè sottu terra o ind'u mare, hè difficiule di cunnosce u tempu nanzu à ch'ellu sparisci in veru. In più, un mocculu solu hè capace di polluà 500 litri d'acqua o un metru cubu di neve. Per una ciccagomma, ci vole 5 anni. Sò impresiunente st'infurmazione, ma si pò ancu mintuvà chì a nettera è u riciclu di ste piccule rumenzule costanu, tutti l'anni, assai caru à e nostre cullettività.

A Gumego Box hè una bella andatura da facilità a culletta, u scumpartimentu è a valorizzazione di i mulizzi concernati, sapendu chì i mocculi podenu esse trasfurmati in cutone è e ciccagomme, per contu soiu, in plasticu.

I creatori anu digià in core a brama di cuncepisce e so scatule ind'un plasticu reciclatu, esciutu da e so propie raccolte. Un prugettu ghjuvevule è ambizioso chì meriteghja, di sicuru, d'esse seguitatu da tutt'ognunu... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista,
12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication - Rédacteur en chef
Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA - RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales - Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO
Tél. 09 67 48 71 56 - 04 95 32 89 95

Annonces légales - Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Mastracci, Jacques Paoli,

Marion Patris de Breuil, Manon Perelli,

Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773 - ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
L'ICN recherche
des
correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/lcnactu>



COLLECTIVITÉ UNIQUE

Les ordonnances adoptées par l'Assemblée

La Collectivité Unique verra bien le jour le 1^{er} janvier 2018.

Lors de la session de rentrée, l'hémicycle s'est majoritairement prononcé en faveur des trois projets d'ordonnances instituant la future collectivité de Corse.

Le 7 septembre, à l'occasion de sa session de rentrée, l'Assemblée de Corse s'est majoritairement prononcée en faveur des trois projets d'ordonnances portant diverses mesures institutionnelles, électorales et financières et instituant la future collectivité de Corse.

Insistant sur l'importance de voir la collectivité unique entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018, le président de l'Exécutif a rappelé le long processus de dialogue entamé depuis janvier dernier : «*Il est important de comparer ce que nous demandions, ce qu'on nous proposait du côté du gouvernement dans un premier temps, et ce que nous avons finalement obtenu dans les avant-projets d'ordonnances*». Le processus a finalement abouti avec la réception le 2 août d'avant-projets d'ordonnances qui prennent en compte des demandes essentielles. Gilles Simeoni a dressé un constat : «*Nous sommes arrivés à l'heure des choix. Pour notre majorité territoriale, ce texte n'est pas satisfaisant, il ne va pas assez loin dans le transfert des compétences et des ressources, mais c'est un point d'équilibre*». Appelant l'Assemblée à travailler à la réussite de la collectivité unique qui est «*à portée de main*» il a conclu : «*Ceux qui feraient le choix, pour des considérations faussement techniques ou de calendrier électoral, de spéculer sur l'échec de la démarche en cours, feraient le choix de la terre brûlée, le choix de faire prendre à la Corse un retard que nous ne pourrions pas combler*».

José Rossi, président du groupe «*Le Rassemblement*», a ouvert les débats. Debout face à l'hémicycle, l'ancien ministre s'est lancé dans un réquisitoire de plus d'un quart d'heure qu'il a terminé sous les applaudissements de son groupe. «*Notre position est claire : nous dirons non à ce projet car nous estimons qu'il est dangereux pour la démocratie régionale et insuffisant pour la Corse. On nous impose une collectivité unique au rabais et on veut le faire au pas de charge, a-t-il grondé. Les élus de la Corse ont été bernés par des engagements fallacieux (...) On nous octroie en réalité un cache misère. (...) Le seul objectif clairement affiché est de tuer les deux conseils départementaux et de le faire au plus vite, fût-ce avec une réforme*

croupion». Aussi José Rossi appelait-il à attendre les prochaines élections présidentielles et à travailler sur une loi spécifique pour la Corse afin de modifier en profondeur son statut.

Dominique Bucchini, président du groupe «*Communistes et Citoyens du Front de Gauche*», a quant à lui rappelé que lors de la délibération de décembre 2014, son groupe avait été le seul à voter contre. «*Nous continuons à voter contre. Nous ne sommes pas amateurs de variations saisonnières*», a-t-il tonné, précisant regretter le choix de ce véhicule législatif, qui permet de surcroît d'éviter l'organisation d'un référendum.

Le conseiller territorial de Prima a Corsica Paul-Marie Bartoli, désolidarisé de son groupe, a choisi de s'opposer à ces avant-projets d'ordonnances, refusant de voir disparaître les départements alors qu'il faudrait «*rationaliser leur implantation et leur intervention*». Un attachement à l'échelon départemental également affiché par le président du groupe Front National, René Cordoliani.

Petr'Antò Tomasi président de Corsica Libera, a de son côté marqué sa satisfaction de voir se concrétiser une revendication «*portée par plusieurs générations de militants. Pour les nationalistes que nous sommes cette collectivité unique sera une avancée vers notre autodétermination*».

Une «*évolution qui va dans le sens de l'histoire*» pour Pierre Chauhon, qui porte ce processus de réforme depuis ses débuts. «*J'aurais aimé une fin plus consensuelle, mais j'aurais pourtant dû savoir que les réformes de grande ampleur ne sont jamais unanimes*», a commenté le conseiller territorial de Prima a Corsica, tout en prédisant que l'avènement de la collectivité unique produira rapidement effets positifs pour la Corse.

Au terme de plusieurs heures de débats, les groupes de la majorité Femu a Corsica et Corsica Libera, ainsi qu'une partie de Prima a Corsica ont voté pour le rapport présentant les ordonnances. La droite, les communistes, le Front National, ainsi que Paul-Marie Bartoli, et Delphine Orsoni (non inscrite) ont quant à eux voté contre. ■ **Manon PERELLI**

EXPOSITION

Ceux qui ont fait la Libération

Les salons de la CTC accueillent jusqu'au 18 septembre l'exposition itinérante organisée par l'association «Amis de Maurice Choury, histoire et mémoire». Celle-ci rend hommage à ceux qui ont libéré la Corse, qu'ils soient héros bien connus de l'histoire ou anonymes injustement oubliés.

9 septembre 1943. Ajaccio est la première ville française à se libérer du joug fasciste. 73 ans plus tard, pour rendre hommage à ceux qui ont fait la Libération, l'exposition *Tous Bandits d'Honneur*, installée jusqu'au 18 septembre prochain dans les salons de la CTC, vient rendre hommage à ces hommes et ces femmes. Présentée par l'association «Amis de Maurice Choury, histoire et mémoire», elle met ainsi en lumière, bien sûr les héros bien connus à l'instar de Danielle Casanova et autre Arthur Giovoni, mais rend aussi hommage à nombre d'anonymes qui ont sacrifié leur vie sur l'autel de la liberté. Elle se présente en deux parties.

La première intitulée *In Memoriam* tend à présenter le Front National des patriotes et à rappeler les hauts faits de la Résistance à travers 31 panneaux qui se déclinent autour de trois thématiques: *Aux morts*, qui rend hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la libération de notre île; *Aux Héros!*, consacrée «à tous ceux qui, avec courage et abnégation, ont pris des risques pour la Libération»; et *Lieux de Mémoire* qui recense toutes les stèles, monuments et plaques commémorant la Résistance à travers la Corse.

La deuxième partie nommée *Maurice Choury, alias Annibal* souligne quant à elle le parcours du patriote et son rôle crucial dans l'île,

notamment en s'attardant sur la préparation de l'insurrection du 9 septembre 1943 et son déroulement. «*Cette exposition a un double objectif. Tout d'abord faire connaître un peu partout et surtout sur le continent l'antériorité de la Libération de la Corse qui n'est pas toujours reconnue. Elle a aussi pour but de faire connaître la spécificité de la Résistance corse qui a permis cette antériorité*», explique Isaline Almaric, fille de Maurice Choury, nièce de Danielle Casanova et présidente de l'association «les Amis de Maurice Choury».

L'exposition, itinérante, a en effet déjà circulé sur les routes corses mais aussi sur le continent, et fait œuvre de passeur de mémoire «pour que les jeunes n'oublient pas que leurs grands-parents étaient des héros». «*La Corse était plus occupée que les autres départements français avec un occupant pour deux habitants, et ils étaient plus nombreux à résister. Ils se sont libérés tout seuls et n'ont eu l'aide des forces alliées qu'à la fin. C'est le seul département où c'est le peuple qui s'est libéré. Comme l'a dit Arthur Giovoni, l'histoire retiendra l'immense élan de tout un peuple contre la tyrannie*», rappelle Isaline Almaric.

L'exposition sera ouverte au public les 17 et 18 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine. Elle sera également présentée prochainement à Bastia, puis à Lyon. ■ **Manon PERELLI**





ANTICOR

Lutter contre les dérives mafieuses

Les termes « mafia », « dérive mafieuse », « système mafieux » ne sont plus tabou en Corse.

Anticor, association loi 1901, a pour objet de « promouvoir l'éthique en politique et de lutter contre la corruption ». Le point sur la question avec ses représentants locaux, Vincent Carlotti et Dominique Yvon.

On a dit longtemps que la Corse n'était pas mafieuse, par comparaison avec certaines régions d'Italie, par exemple. L'est-elle devenue?

Si on parle de système mafieux, la Corse n'a rien à voir avec la Sicile ou le sud de l'Italie. L'histoire, la sociologie des populations, les conditions économiques de notre Île sont très éloignées de ce qui concerne les régions italiennes en question. Pourtant, dans les dossiers évoqués, il y a en germe, sans que cela ait pris pour le moment de proportions inquiétantes, les premiers symptômes des dérives mafieuses. La question des déchets par exemple, en Corse comme ailleurs, est susceptible de générer des liaisons dangereuses qui peuvent conduire à constituer des alliances à caractère mafieux.

Comment une société devient-elle mafieuse?

Une société est affectée par un syndrome mafieux quand se nouent des liaisons incestueuses entre ceux qui détiennent le pouvoir politique, des entrepreneurs peu scrupuleux et des voyous. La Corse n'est pas exempte de ces symptômes.

Peut-on parler de dérives mafieuses de la société corse ou dans la société corse?

La société corse n'est pas en cause. Elle est très loin de ressembler aux sociétés où la mafia est historiquement prégnante. En revanche, dans la société corse, des dérives sont observées, que nous portons devant les tribunaux.

L'augmentation importante de la population dans une région dont le PIB est le plus bas de France et où le marché de l'emploi est extrêmement serré pourrait-elle être à l'origine de déstabilisations et expliquer ce fait?

Non, mais l'irruption massive de l'argent dans une société patriarcale comme la nôtre a pu, à partir des années 70, avec l'arrivée massive des rapatriés d'Algérie et le flot d'argent public qui l'a accompagnée, servir de déclencheur.

Existe-t-il un « type » d' élu plus fragile?

Aucune formation politique n'est épargnée par les phénomènes dont on vient de parler, à des degrés plus ou moins importants. Quand une bande organisée s'implante dans une microrégion – et nombre d'entre elles connaissent ce problème dans notre Île – il est fatal qu'elle cherche à circonvier les élus les plus importants de la communauté car elle pourrait à un moment ou un autre en avoir besoin. Les plus fragiles, ou les plus dénués de scrupules finissent inévitablement par succomber. La majorité, dieu merci, résiste à la tentation.

Comment se financent nos mafias?

Les mafias ne s'intéressent pas à l'industrie informatique ou à la sidérurgie. Par contre, l'immobilier, la restauration, l'hôtellerie sont des gisements intéressants pour générer des profits illicites, blanchir l'argent issus des trafics de drogue, du racket, des machines à sous, etc.

Quels sont les garde-fous possibles pour éviter ces dérives?

Les citoyens sont les premiers concernés car le développement d'un système mafieux important signifierait pour eux l'asservissement. Ils doivent être en conséquence particulièrement vigilants.

L'Etat, bien sûr, qui dispose des moyens d'investigation les plus importants est en première ligne sur ce sujet. Si l'on peut se féliciter qu'il ait donné au parquet financier de Bastia et aux forces de police judiciaire beaucoup de moyens, et les premiers résultats sont là, il reste beaucoup à faire.

Les associations citoyennes, comme Anticor, U Levante et d'autres encore sont également là pour conscientiser la population et poursuivre ceux qui, en jouant avec l'argent public, en permettant que les voyous quittent la cour des miracles pour investir la sphère politique, jouent avec la démocratie et la mettent en péril.

Quant à la presse, elle pourrait avoir un rôle. Malheureusement, la presse d'investigation n'existe pas! ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI

« L'immobilier, la restauration, l'hôtellerie sont des gisements intéressants pour générer des profits illicites »

REPÈRES

Le 4 juillet dernier Jean-Guy Talamoni défendant la nécessité d'un statut de résident devant un Premier ministre accompagné de 4 membres du Gouvernement, s'inquiétait des « dérives mafieuses qui menacent de gangréner notre société » soumise aux appétits de la spéculation immobilière. Présentant l'affaire « des gîtes ruraux » jugée le 21 novembre prochain, dans laquelle près de 480 000 euros auraient été détournés et où 16 fonctionnaires et 3 élus dont le député Paul Giacobbi sont mis en examen, Nicolas Bessone, procureur de la République près du TGI parlait de « système mafieux ». Pour sa part, Anticor s'est portée partie civile dans 3 dossiers mais ses juristes et ses experts en étudient actuellement une bonne dizaine d'autres. En effet, outre « les gîtes ruraux », Anticor est partie civile l'affaire de l'Association Départementale Jeunes Errants 2B [AJDE2B] – créée le 25 janvier 2008 et dissoute le 14 novembre 2013 –, qui aurait reçu durant sa courte vie 700 000 € de fonds publics sans grands résultats concrets, mais aussi dans celle des « emplois fictifs » [toujours au département de la Haute-Corse], dans laquelle sont notamment mis en examen Marie-Hélène Djivas, directrice générale des services et Jean-François Leoni, directeur du pôle solidarité, mais aussi deux élus, Jean-Hyacinthe Vinciguerra et Stéphane Domarchi qui auraient bénéficié de ces emplois. Par ailleurs, l'association s'oppose à ce qu'une « protection fonctionnelle » avançant les frais de défense soit accordée à Paul Giacobbi, considérant qu'il est contradictoire que le conseil général, partie civile dans ce dossier, finance la défense d'un mis en examen. Une bonne dizaine d'autres dossiers sont également dans ses cartons. Ils portent sur des domaines proches de la gestion des territoires et de l'agriculture à travers la Safer [Société d'aménagement foncier et d'établissement rural] ou de la façon dont se justifient certaines primes allouées par la Pac [Politique agricole commune] concernant l'élevage notamment. De même, des interrogations se posent concernant la gestion des déchets ou des transports... ■ CG

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encore 100 bornes avant le SRDE2I



PhotosDR

Rentrée studieuse à l'Adec. Le 13 septembre, son président Jean-Christophe Angelini dressait un premier bilan de ce qui a changé et évoquait l'élaboration du document appelé à constituer la « colonne vertébrale » du développement économique de la Corse. Et qui, dans les 100 jours à venir, devra être soumis au vote de l'Assemblée de Corse.

Bien que certains y aient vu « le vol de l'Aigle », la période des Cent-Jours fut plutôt le prélude au crash pour Napoléon. Mais Jean-Christophe Angelini, président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) n'est manifestement pas superstitieux. Et puis, il est vrai qu'il n'ambitionne pas de [re]conquérir un trône impérial et de coller une dégelée à une coalition européenne, histoire de fêter ça dignement. En revanche, doter la Corse d'un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) d'ici la fin de l'année ne lui semble pas relever de la gageure. Et pour y parvenir, il reste encore une centaine de jours. Va pour les 100 jours, donc. Et même pas peur ! Pour la conférence de presse de rentrée de l'Adec, le 13 septembre, son président, son directeur, Jean-Charles Vallée et son conseiller économique Guillaume Guidoni affichaient sinon des mines reposées du moins un certain optimisme.

Il faut dire que le temps de l'état des lieux et de la recherche des « possibilités d'action » pour « réformer » l'agence et en faire un « outil pleinement opérationnel » est désormais révolu. « L'Adec commence à présent à être en vitesse de croisière », assure Jean-Christophe Angelini. Pour ce faire, il aura d'abord fallu mettre fin à une « organisation en tuyaux d'orgue » dommageable à « la transversalité qu'exigent de plus en plus de projets économiques structurants » et mettre en place un nouvel organigramme en créant une Direction du développement qui coordonne tous les aspects opérationnels de l'agence. Au passage, on a débroussaillé un peu, voire beaucoup, du côté des mesures d'aide à l'emploi, des règle-

ments d'aide, des outils financiers. Faire simple plutôt que faire compliqué, en somme. Dans le même ordre d'idée, il s'est agi également de reconcentrer des compétences qui avaient été peu à peu transférées vers d'autres agences, offices ou structures, de récupérer « des moyens jusque là éparpillés », notamment en matière d'observation économique. Ce qui, souligne Guillaume Guidoni, loin de faire grimper le budget de fonctionnement a contribué à le faire diminuer. Enfin, d'une situation de départ où le budget consacré à l'action économique se trouvait à son niveau « le plus faible depuis 12 ans », parvenir à permettre le paiement de « tous les dossiers en souffrance » puis « engager les premières mesures efficacement ». Voilà pour le bilan de ces huit derniers mois, qui ont également vu la mise en chantier du SRDE2I, sorte de pendant au Padduc.

Ainsi donc, l'Adec a un plan ? Eh bien pas exactement...

S'il s'agit de mettre en place « un cadre nouveau » et de « modifier en profondeur les ressorts de l'économie corse » Jean-Christophe Angelini dit ne pas être là pour produire comme par enchantement un document tout fait. L'élaboration de ce document, qui constituera « un cadre normatif, dans lequel devront s'inscrire désormais toutes les aides publiques en faveur de l'économie » du schéma fait appel à la contribution des citoyens. « Le SRDE2I fait de la consultation une condition consubstantielle de sa validation. Et l'on arrive à présent, pour la fin de ce mois et la première moitié d'octobre à l'organisation de séminaires thématiques ». Le schéma devra être soumis au vote de l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année. ■

Elisabeth MILLELIRI

REPÈRES

Ce qui a déjà changé...

Augmentation de 45% du budget de l'action économique qui se trouvait « réduit à moins de 10 M€.

Simplification : le nombre de règlements d'aide est passé de 23 à 5 « plus lisibles et plus ciblés ». De même, 30 mesures d'aide à l'emploi ont été refondues en une seule. Les outils financiers Corse Active et Initiative Corse ont été fusionnés.

Création d'une plateforme emploi avec Pôle emploi et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Internalisation de l'observatoire économique et création de Corsica Statistica, outil statistique au service de l'île.



CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/09/16, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EMBASSY

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : l'acquisition, la propriété, la prise en location, de tous bateaux, bateaux de plaisance, bateaux à moteur, voiliers, multicoques, catamarans, l'exploitation des bateaux par location, ou autrement, avec ou sans skipper, l'organisation de toutes sorties en mer, l'entretien des bateaux dont elle a la gestion l'achat, la vente, l'import, le dépôt, la location, le gardiennage, le stockage (storage) et la vente de pièces concernant les automobiles, les motos, bateaux, véhicules nautiques à moteurs et voitures sans permis.

Siège social : Route de San Gavino - 20114 Figari.

Capital : 1000 EUR.

Gérance : Mme Alexandra Domina ZECK, demeurant Route de San Gavino - 20114 Figari.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Appietto du 1/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : Racanaccio - 20167 Appietto

Dénomination : BETTI Fabrice

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - Vente et/ou pose de menuiseries bois et pvc.

Président : Monsieur BETTI Fabrice, né le 25 juin 1969, de nationalité française, demeurant Racanaccio 20167 Appietto. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07/09/2016, il a été constitué une S.A.S.U ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CHEZ MARIE

Objet social : Location gérance d'un fonds de commerce de débit de boissons et de restauration.

Siège social : Route de la Pinède - 20260 Calvi.

Capital : 5.000 €. **Durée :** 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Sylvain PAOLI, demeurant Résidence Cadet de Vaux - 22 rue d'Ermont - Franconville.

N° 04

Aménagement Urbain Sud Est

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Route du Lancone

Villa Chjara

20620 BIGUGLIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 05 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Aménagement Urbain Sud Est

Siège social : AUSE

Siège social : Route du Lancone, Villa Chjara, 20620 Biguglia.

Objet social : - la représentation au titre d'agent commercial pour des mandats de tout matériel, produit et article autre qu'alimentaire, toute prestation de service s'y rapportant ou non.

- l'achat et la vente de tout matériel, produit et article autre qu'alimentaire, toute prestation de service s'y rapportant ou non, la réalisation de toute étude technique, ainsi que l'organisation d'événement à caractère culturel et/ou commercial.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Pierre BIANCONI, demeurant Route du Lancone, Casatorra, 20620 Biguglia, assure la gérance. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 05

SCI EDOUARD

Au capital de 1050€

Siège social : Route de Bonifacio

20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 Août 2016 il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI EDOUARD

Capital Social : 1 050 Euros

Siège Social : Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio

Forme : SCI

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés.

Et généralement toutes les opérations civiles et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Gérance : Monsieur Mathieu BOTTI, né le 02 Juillet 1977 à Porto-Vecchio, Corse-du-sud, demeurant : Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio, Résident au sens de la réglementation fiscale, Célibataire.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/09/2016 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : MARIANA - **Siège social :** rond point de Tragone - 20620 Biguglia - **Forme :** SAS - **Siège :** MARIANA - **Capital :** 1000 Euros - **Objet social :** maçonnerie générale - **Président :** Monsieur Jean Dominique Ettori demeurant : route de Pineto, 20290 Lucciana, élu pour une durée indéterminée - **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/09/2016 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : SCI MAGUI - **Siège social :** 18 rue Général de Carbuccia, 20200 Bastia - **Forme :** Société Civile Immobilière à capital variable - **Siège :** MAGUI - **Capital minimum :** 1000 €, en dessous duquel il ne peut être réduit - **Capital initial :** 6000 € - **Capital maximum :** 1000000 € - **Objet social :** Acquisition, administration, exploitation sous toutes ses formes, de tous immeubles et biens immobiliers. **Gérant :** Mademoiselle Marjorie MORIZE, 18 rue Général de Carbuccia, 20200 Bastia - **Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : SARL "A TORRA"

Siège : Lotissement Aghja Rossa - 20290 Borgo.

Objet : l'exploitation par création, acquisition et location gérance de tous fonds de commerce de résidence hôtelière et de restauration

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Gérant : - Mme Cyrille VINCENTI épouse NONZA demeurant Lotissement A Sabina - N° 14 à Borgo (20290)

- M. Mickael VINCENTI demeurant Lotissement Aghja Rossa - 20290 Borgo. **Immatriculation :** RCS Bastia.

Pour avis

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 29/08/2016, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI SANT'ANDRIA

Objet social : Location de biens immobiliers

Siège social : Résidence l'Aniella 1 - Calvi

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans.

R.C.S : Bastia

Gérant : Madame Céline PELLEGRINI, demeurant résidence Ogliastru - Calvi.

N° 10

CAP RENOVATION 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Hameau de Forci

20238 CENTURI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Centuri du 09 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CAP RENOVATION 2B

Siège : Hameau de Forci, 20238 Centuri

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros

Objet : Maçonnerie, rénovation d'immeubles, construction de tous immeubles, travaux de finition dans lesdits immeubles.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Félix Michel DEL-LAPINA, demeurant Hameau Forci, 20238 Centuri.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/09/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

ATHLETES NUTRITION

Siège social : 40 route de Ghisoni local n°3, 20240 Ghisonaccia - **Forme :** SASU

Nom commercial : ATHLETES NUTRITION - **Capital :** 1000 Euros - **Objet social :** Vente de compléments alimentaires et nutritionnels et toutes activités commerciales qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pouvant favoriser son extension ou son développement - **Président :** Monsieur GILLES BONY demeurant : Résidence A Ghiesale Villa N1 Migliacciaru, 20243 Prunelli Di Fiumorbo élu pour une durée indéterminée - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Alata en date du 1er septembre 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORSE PLACO SUD

Siège Social : Domaine de Villaranda, Maison du Soleil, Mezzavia, Alata (20167)

Objet : Travaux de plâtrerie, Travaux de revêtement des sols et des murs

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros

Président : Monsieur Julien, Paul, Justin CAUBEL, demeurant Domaine de Villaranda, Maison du Soleil, Mezzavia, 20167 Alata.

Agrement : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

le Président ou le représentant légal

1, rue notre Dames de Lourdes
BASTIA - Tél : 04.95.34.84.34

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL, en cours d'immatriculation au R.C.S de Bastia, dénommée **CAVALLI DI SOGNO**, au capital de 2.000 €, ayant pour objet l'exploitation d'une petite écurie pour chevaux, pension, location de box. Le siège est fixé à Bastia [20200] - 4 Bis Chemin de Porraja ; Madame Mélissa CAMILLI, demeurant à Bastia [20200] - 4 Bis, Chemin de Porraja, est nommée Gérant.

ELOKA IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 43 Bd Paoli,
20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 02/9/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale :

ELOKA IMMOBILIER

Siège social : 43 Bd Paoli, 20200 Bastia
Objet social : Acquisition et gestion de biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Kaatje TOMASI, demeurant 1 Rue Gabriel Péri, 20200 Bastia, née le 26 juin 1970 à ROULERS, de nationalité Française,

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2016 il a été constitué une SARL dénommée :

COSTA VERDE SERVIZIU

Sigle : CVS

Nom commercial : CVS

Siège social : lieu-dit sovertello 20230 San Nicolao

Capital : 100 €

Objet : Activité de multiservices petits travaux intérieurs extérieurs.

Gérant : M. MAZZONI Frederic Résidence du Roi Théodore 20230 San Nicolao.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/09/2016, il a été constitué une SARL dénommée **TRANSPORTS PAVERANI**. **Siège social** : Piazza 20228 Luri. **Capital** : 9000€. **Objet** : transport routier. **Gérance** : M. Jules PAVERANI, Piazza, 20228 Luri - **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/09/2016 il a été constitué une société **Dénomination sociale** :

FF AND CO INVEST

Siège social : A Capella , 20160 Coggia-
Forme : SARL - **Capital** : 1000 € - **Objet social** : L'activité de marchand de biens,

La prise de participation dans toute société civile, commerciale ou financière. La souscription de tous emprunts nécessaires au financement des opérations sociales... - **Gérance** : Mlle Mattea NIVAGGIOLI , 227 chemin des Hautes Valettes , Le Clos du Jasmin, 06140 Tourette sur Loup - **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Maître Sophie GOMILA

Avocat au Barreau de NICE
17 rue Alexandre Mari - 06300 NICE
Tél. : 04.93.80.18.12
Fax : 04.93.92.34.26

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Ajaccio [2A] en date du 13 Septembre 2016, il a été constitué une société avec les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée ; **Dénomination** : **CORSICA DEAL** ; **Nom Commercial** : ALL'IN CASINO EXPERTS - **Objet** : Formation de croupiers, Apprentissage du poker, Organisation d'événements divers liés au jeu ; Consulting et audit pour casino ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; **Siège Social** : 105 Cours Napoléon, 20090 Ajaccio ; **Capital** : 5.000€ ; **Président** : M. Roland KINNET, demeurant à 20000 Ajaccio, 29 boulevard Fred Scamaroni ; **Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés ; **Immatriculation** : Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/09/2016 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : **SARTELEC**

Siège social : 13 Rue Felicien Marchi, 20100 Sartène - **Forme** : SAS - **Capital** : 500 Euros - **Objet social** : Activité générale du bâtiment - **Président** : Monsieur Francois MONTALBANO demeurant : 2 Rue Pertinax, 06000 Nice élu pour une durée indéterminée - **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **HRAV** - **Capital** : 2000 euros - **Siège** : Logis de Montesoro - B15 - 20600 Bastia. **Objet** : Lavage et nettoyage intérieur et extérieur de tous véhicules. **Durée** : 99 ans. **Gérant** : M. ABIDI Rachid, Logis de Montesoro, B15, 20600 Bastia. **RCS** : Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/09/2016 il a été constitué une SAS dénommée :

LOTI2A

Siège social : lieu dit stiletto la rocade 20167 Mezzavia

Capital : 1.000 €

Objet : Lotisseur et aménageur.

Président : Mme MIGNUCCI née VACCA Maria chez M. et Mme dominique Mignucci - Lieu dit Maccine - Lot les Asphodèles - 20167 Alata.

Directeur Général : M. MIGNUCCI Dominique chez M. et Mme Dominique Mignucci - Lieu dit Maccine - Lot les Asphodèles - 20167 Alata.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION STATUTS

MAISON NOTRE DAME

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 euros
porté à 42 500 euros
Siège social : 6 Bd Benoit Danesi
20200 BASTIA
449 984 376 RCS BASTIA

Il résulte :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2016,

- du procès-verbal des décisions du Président du 2 septembre 2016,

que le capital social a été réduit d'un montant de 7500 euros par voie de rachat et d'annulation de 75 actions.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros [50 000 euros].

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quarante deux mille cinq cent euros [42500 euros].

Pour avis, le Président

ETABLISSEMENTS JORIO ET CIE

Société Anonyme
Au capital de 134.261,45 euros
Siège social : route de la Marana
20600 FURIANI
RCS BASTIA 496 520 073

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2016, il a été décidé de nommer :

- Monsieur David DARY, demeurant route de Monticello Orniccio 20200 L'île Rousse, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Monsieur Marie-Joseph MAESTRALI, démissionnaire.

- la société GROUPE BOISSONS DE CORSE, Société par Actions Simplifiée sise Casatorra lieudit Arbutetta RN 193 20620 Biguglia, RCS Bastia 513 732 784, représentée par Monsieur Dominique SIALILLI, demeurant villa Les Bruyères quartier Colombani 20200 Bastia, en qualité de d'Administrateur, en remplacement de la société SO-COBO AJACCIO, démissionnaire.

Aux termes du PV du Conseil d'Administration du 30 juin 2016, il a été décidé de nommer Monsieur David DARY, en qualité de Directeur Général Délégué.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Sébastien PITOUN

Avocat

30 rue Marbeuf - 75008 PARIS
Métro Franklin Roosevelt
Tel: + 33 [0]9 53 54 47 86
Fax: + 33[0]9 58 54 47 86

Mail : sebastienpitoun@pitoun-avocats.com

HAPPENCOM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 380 euros
Siège social : Quartier Saint Joseph
Résidence Mariani
20000 AJACCIO
R.C.S. 520 626 797

Avis de fusion

Suivant une délibération en date du 25 août 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société HAPPENCOM : a approuvé le projet de fusion simplifiée signé avec la Société HAPPENCOM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 750 euros, ayant son siège social à 17 rue de la Porta 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 789 244 274, les apports effectués ainsi que leur évaluation ; la Société HAPPENCOM étant propriétaire de la totalité des parts de la Société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la Société HAPPENCOM, immatriculée sous le n° RCS 789 244 274, absorbée, sera, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, fixée au 1er septembre 2016, dissoute, sans liquidation - La prime de fusion s'élève à 50 219 euros.

- a modifié l'article 2 des statuts relatif à l'objet social qui est désormais libellé comme suit :

Nouvelle mention

Article 2 - Objet :

La Société a pour objet :

- Le conseil, la gestion et la mise à disposition d'agents d'accueil, d'animation et de personnels de standard téléphonique,

- En tant qu'agence de communication, la vente de tous supports, objets, marchandises, prestations auprès des entreprises et particuliers, plus généralement tout acte commercial pouvant être assimilé à la communication, la signalisation, la promotion et l'événementiel, la transformation de tous supports, objets, marchandises. La réalisation, la publication par quelque vecteur que ce soit et notamment les panneaux publicitaires de toutes annonces concernant toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes quels qu'en soient les supports.

L'organisation d'événements, de tous salons, foires, expositions et d'animations commerciales de toute nature ; Le transport de marchandises avec des véhicules inférieurs à 3.5 tonnes.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La Gérance

Photo Cynos
IMPRESSION - PERSONNALISATION
T-Shirts - Photos - Objets
1, rue MIOT - 04.95.31.08.32

N° 25

TORRETA

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 Euros
Siège Social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon
Route des Cèdres - 20000 AJACCIO
R C S : Ajaccio 821 146 123

AVIS DE MODIFICATION DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée générale Extraordinaire en date du 07 septembre 2016, la collectivité des associés a décidé de changer la dénomination sociale de la société, et la modification corrélative de l'article 3 des statuts ; savoir :

Ancienne mention : La société a pour dénomination sociale « TORRETA »
Nouvelle mention : La société a pour dénomination sociale « GENOVESE ». Mention en sera portée au Registre du Commerce d'Ajaccio où les formalités seront effectuées conformément aux délibérations des associés.

Pour avis, le Gérant
Antony PERRINO

N° 26



Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2016, l'assemblée générale extraordinaire de la société

AQUA'FORM CORSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros, dont le siège est sis Route de Mezzavia, KM 5, RN 193, 20090 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 813 836 186, a décidé de :

- nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Emmanuel GIOBBI, démissionnaire, Monsieur Aldo FRANCHINI, demeurant Col du Pruno, Bas de Rezzale, Commune d'Alata, 20167 Alata,

- nommer en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Aldo FRANCHINI, démissionnaire, Monsieur Romain FRANCHINI, demeurant Col du Pruno, Bas de Rezzale, Commune d'Alata, 20167 Alata,

- modifier corrélativement les articles 40 et 41 des statuts,

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le Président

N° 27

SARL VOYAGES GAZANO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622 euros
Siège social et de liquidation :
13 Quai Branda del Ferro
20169 BONIFACIO
380 240 721 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylvie DAVOUST de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Sylvie DAVOUST

N° 28

TRIUMVIRAT

Société civile
Au capital de 2.810.000€
Siège social : 18 rue Pasquier
75008 PARIS
792 753 378 RCS PARIS
(Société absorbante)

LES JARDINS DE TIZZANO

S.C.I. au capital de 3048 ,98 €
Siège social : Domaine de Saparale
Allée de l'Ortolo - 20100 SARTENE
381 601 889 RCS AJACCIO
(Société absorbée)

Les Assemblées générales extraordinaires des associés en date du 01/08/2016 des sociétés TRIUMVIRAT et LES JARDINS DE TIZZANO ont approuvé le projet de traité de fusion signé le 01/08/2016 avec fusion absorption de la société LES JARDINS DE TIZZANO par la société TRIUMVIRAT.

Total de l'actif : 162.890 € - **Total du passif :** 71.883 €. - **Mali de fusion :** 2.800.000 €. La société TRIUMVIRAT étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société absorbée, la fusion n'a pas entraîné une augmentation de capital et la société LES JARDINS DE TIZZANO, absorbée, a été dissoute, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

N° 29

SAS GENÈSE STRATÉGIE & COMMUNICATION

Au capital social de 300 €
Siège social : 1 Bd Roi Jérôme
20000 AJACCIO
795 105 238 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

Le 03/09/2016, l'AGO a décidé de transférer le siège social au 3 rue Général Fiorella, 20000 Ajaccio à compter du 12/09/2016.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention

N° 30

SELARL CANARELLI COLONNA D'ISTRIA DE CINARCA FERNANDEZ

Société d'exercice Libéral à responsabilité limitée
Au capital de 11.465,53 euros
Siège social : 65 Cours Napoléon
20000 AJACCIO
397 510 512 RCS Ajaccio

Par décisions en date du 2 septembre 2016, les cogérants, après avoir constaté que Monsieur Jean-Patrick Faure ne remplissait plus les conditions statutaires régissant l'exercice de son mandat de cogérant au sein de la société, ont décidé de procéder au retrait, avec effet au 30 juin 2015, de Monsieur Jean-Patrick Faure en qualité de cogérant sur l'extrait Kbis. Cette décision fera l'objet d'une inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis

N° 31

B & G

SARL au capital de 1 000.00 €
800 451 445 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

En date du 16/08/2016 l'associé unique a décidé :

- la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société par actions simplifiée.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.

Nouveaux organes de direction :

Président : Guillaume Paul Etienne Jean-Daniel BENEDETTI, demeurant à Ajaccio (Corse) Immeuble Terra Rossa, Lieu Dit 7 Chapelles, Route des Sanguinaires,
- La modification de la dénomination sociale pour adopter celle suivante : BENEDETTI BTP.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 32

LCS INVESTMENTS

SAS capital 1 681 000 €
Route de la moyenne corniche
Lotissement Lorello n°27
20166 GROSSETO PRUGNA

AVIS DE MODIFICATION DES DIRIGEANTS

L'Assemblée générale Extraordinaire du 01/08/2016 a nommé M. Jacques FIGASSO demeurant 1832, Bd Edouard VII 06310 Beaulieu sur Mer, aux fonctions de Président en remplacement de M. Pierre FIGASSO, démissionnaire à compter du 01/08/2016.
Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 33

SCP FOURSANS-BOURDETTE TALAFRE-LESTANGUE

Notaires
33 rue Bayard 64000 PAU

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 25 juin 2015, les associés de la société dénommée S.C.I. YAEL, société civile immobilière au capital de 249.300,00 EUR ayant son siège social à Porto-Vecchio (20137) Les Albizzias, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 448 618 686, ont décidé de transférer le siège de la société à GAN (64290), 53 chemin Lannegrand, à compter du 25 juin 2015.
Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour Avis

Maître Marie-Claude TALAFRE-LESTANGUET.

N° 34

SCM GROUPEMENT INFIRMIER AMBROSINI-FLORI PIETRANTONI-SOULIER TAFANELLI

Société Civile de Moyens
Au capital de 3 000 euros
porté à 3500 euros

Siège social : Immeuble Albertini
Quartier Recipello
Chemin de L'usine à Gaz
20200 BASTIA
500 342 043 00014 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27 juin 2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 500 euros par apports en numéraire.

En conséquence, les articles 3 et 7 des statuts ont été modifiés.

Article 3 : La dénomination de la Société est : SCM GROUPEMENT INFIRMIER AMBROSINI - FLORI - PIETRANTONI - SOULIER - TAFANELLI - AGOSTINI - PERSIANI.

Article 7 - Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois mille cinq cents euros (3 500 euros).

Aux termes de cette délibération, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Madame Maeva Persiani, demeurant Résidence San Ghjise - Bât C - route du Macchione, 20600 Bastia, à compter de ce jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 35

LE BISTROT CORSE

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000.00 €
Siège social :

Chez Madame Jeannie FALCONETTI
15 Rue Clémenceau
20260 CALVI
519 523 013 RCS BASTIA

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2016 :
- Le siège social a été transféré, à compter du 12/09/2016, de Chez Madame Jeannie FALCONETTI, 15 Rue Clémenceau, Calvi (Corse), à Place Marchal, Boulevard Wilson - 20260 Calvi.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 36

LES 5 CHEMINS

S.C.I. au capital de 1.000 Euros
Siège social : Lieu dit Guadelle
20232 OLETTA
RCS BASTIA 533 095 733

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2015, l'AGO prend acte de la démission de M. Didier, Patrick, Antoine, Louis CARRE-MATTEI de ses fonctions de cogérant et décide de ne pas procéder à son remplacement. Les fonctions de M. Marc GUIFFRIDA sont maintenues. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 37

MINI MAG

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation**
Au capital de 38 112.25 euros
Siège : 1 Av. Piccioni
20220 ILE ROUSSE
348 228 370 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/09/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur José LEONETTI, demeurant 5 rue Napoléon 20220 Ile Rousse, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Av Piccioni - 20220 Ile Rousse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

N° 38

AVIS DE MODIFICATION

Par acte sous seing privé en date du 01 août 2016, avis est donné à la cession de la totalité des parts sociales soit 686 parts sociales de Mme CRISCI-TIELLO Jeanne au profit de Mr CRISCI-TIELLO Alexis demeurant Résidence Le Roi Théodore - Bât D402 - 20230 San Nicola devenant l'unique actionnaire, la société AV TRANS domicilié Village 20237 La Porta immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 752 463 893 devient donc une E.U.R.L. Le capital de la société est de 14 000 euros.

Pour avis

N° 39

S.B.I.G

Société Anonyme en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Allée Charles de Gaulle
c/o Vincent Orabona
20220 ILE ROUSSE (Corse)
329 821 938 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 22 août 2016 la Société FRANREVI, Société par Actions Simplifiée au capital de 425 000 euros, dont le siège est à Ile Rousse (Corse) C/. M. René SAVELLI, Chemin de Borgo, Monticello, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 392 171 021, a, en sa qualité d'associé unique de la société SBIG, décidé la dissolution anticipée de ladite société en application de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne transmission universelle du patrimoine de la société SBIG à la société FRANREVI, à l'issue du délai d'opposition des créanciers qui est de 30 jours à compter de cette publication.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Bastia et la société sera radiée au RCS tenu par ce Tribunal de Commerce.

Pour avis, le représentant légal.

N° 40

SOCODA

Société Anonyme
Au capital de 100 000.00 €
Siège social : Z.I CANTONE
20260 CALVI
308 820 299 RCS BASTIA

D'une assemblée générale des associés du 30 juin 2016, il résulte que :
- Monsieur Guy LEFEBVRE a été nommé commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la SARL KONDUAK, et la société AUDIT EXPER-TISE CONSEIL PATRICK BADO a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Franck MEDINA.

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appeler à statuer sur les comptes de 2021.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 41

TALLIANCE AVOCATS

57 Promenade des Anglais
06048 NICE CEDEX 1

« SG PROMOTION »

S.A.S au capital de 10.000 Euros
Siège social : ZAC de Campo Vallone
Lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 813 703 451

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 27 Juin 2016, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

N° 42

**RESTAURANT
LE VIEUX PORT**

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège : Immeuble Pouillon
Le Vieux Port - 20200 BASTIA
397 937 749 RCS de BASTIA

Par décision de l'AGE du 05/09/2016, il a été décidé de la transformation de la SARL en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. PANTALACCI Charles-Marie - Terra Corse - BT 3 - 20200 Ville-di-Pietrabugno a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. PANTALACCI Charles-Marie terra corse bt 3 20200 Ville-di-Pietrabugno, en qualité de président.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit de tiers ou d'associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Mention au RCS de Bastia.

N° 43

MODIFICATION STATUTS

Société Civile et Agricole **DE PADOLELLA**
- SCA au capital de 914,69 euros Siège social : Chez Monsieur André BOUCHER - 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio - 444 097 158 R.C.S. Ajaccio. L'AGE du 29/06/16 décide de la régularisation de la SCA en SCI. La dénomination sociale est modifiée comme suit : SCI DE PADOLELLA. Le siège social est transféré chez Madame Gwenaële BOUCHER : La Teste - 20144 Sainte Lucie De Porto Vecchio. L'objet social est modifié et devient : l'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés.

N° 44

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 1er Octobre 2016, la **SARL JLS « LE SALAD'BAR »** RCS Bastia 791 890 700, Avenue de la Libération 20600 Bastia, a donné en location gérance à la **SAS LUCAS « LE SALAD BAR »** RCS Bastia : en cours d'immatriculation, Avenue de la Libération 20600 Bastia, un fonds de commerce de tous types de restauration rapide, de préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, service en Salle, livraison à domicile, la vente de boissons (hors boissons alcoolisées). Pour une durée de 2 ans, à compter du 1er octobre 2016, renouvelable par tacite reconduction.

N° 45

**SCP Bruno CHABROLLES
Justine BOUAT
et Emmanuel PROHIN**

Notaires associés
NIMES (30000)

1 boulevard Amiral Courbet

SCI J.P.A.M.E

Société civile immobilière
Au capital de 600 €
Siège : 222 Rue des Cottages
30900 NIMES
481 629 582 RCS de NIMES

Suivant acte sous seing privé en date du 19 mai 2016, enregistré à NIMES-EST le 23 juin 2016, bord 689 case n°3. Les associés ont décidé à l'unanimité, savoir : - Nouvelle dénomination : CONTINENTALE 1 ; - Transfert du siège social à PERI [20167] U Cavonu - Padighioni Plaine de Péri ; - Et démission de Monsieur Jean-Pierre FANTONE de ses fonctions de gérant, et nomination pour une durée illimitée comme nouveau gérant Madame Nathalie DURUPT demeurant à PERI [20167] U Cavonu - Padighioni Plaine de Péri. Les modifications seront publiées au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Notaire.

N° 46

AUGMENTATION CAPITAL

CAPDEV SARL au capital de 1.000 euros
Siège Social : route des Molini - BP 42, Commune d'Albitreccia - 20166 Porticcio - 813 655 834 RCS Ajaccio.
Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 12 aout 2016, le capital social a été augmenté d'une somme de 4.944.000 euros pour être porté de 1.000 euros à 4.945.000 euros, par apports en nature. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 47

ADAGIO STORE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000.00 €
Siège social : Cours Prince Impérial
20090 AJACCIO
798 113 304 RCS AJACCIO

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 juin 2016, il résulte que : - Monsieur Alain DE MARI, domicilié à Ajaccio (Corse) Avenue Dr Noël Franchini Lieudit Strette, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et - Madame Marie Josée CASANOVA, domiciliée à Ajaccio (Corse) 4 boulevard Masséria, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal

N° 48

**Maîtres Gérard Marcel
et Marie Louise
CIAVALDINI**

Notaires Associés

VENTE

la société dénommée

**D'EXPLOITATION DE L'HOTEL POSTA
VECCHIA / la société dénommée SAS
CORSEA HOTELS ET RESIDENCES**

Suivant acte reçu par Maître Marie-Louise CIAVALDINI, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle "Etude de Maître Gérard CIAVALDINI et Marie-Louise CIAVALDINI" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Calenzana, Lot. l'Oliveraie, lieu-dit Anunziata, le Trente et Un Août Deux Mille Seize enregistré à Bastia le 7 septembre 2016 bordereau 2016/583 La Société dénommée "SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL POSTA VECCHIA", Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.700.000,00 € ayant son siège social à Bastia (Haute-Corse) 8 rue Posta Vecchia, identifiée sous le numéro Siren 421 677 352 RCS Bastia.

A cédé à :

La Société dénommée "SAS CORSEA HOTELS ET RESIDENCES", Société par Actions Simplifiée au capital de 100,00 € ayant son siège social à lieudit Querciolo, immeuble Corsea - RN 198 - 20213 Sorbo Ocagnano, identifiée sous le numéro Siren 821 737 335 RCS Bastia. Un fonds de commerce d'hôtel connu sous le nom de "HOTEL POSTA VECCHIA" situé et exploité à 8 Rue Posta Vecchia - 20200 Bastia.

Ainsi que le droit au bail sur un fonds de commerce d'hôtel meublé dénommé "HOTEL ATHENA" exploité au 2 de la Rue Miot à Bastia 20200 (fonds secondaire) d'une surface d'environ 140 m2.

Prix : Un Million d'Euros [1.000.000,00 €] s'appliquant savoir : - aux éléments incorporels pour 490.053,86 €

- aux éléments corporels pour 509.946,14 €

Prise de possession à compter de ce jour. Les oppositions devront être faite en l'Office Notarial de Maître Marie-Louise CIAVALDINI, notaire où domicile est élu dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique, Le Notaire



DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 49

SODIPRIM

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation

Au capital de 1 000 euros

Siège social: Haute Ville - Citadelle
20260 CALVI (Corse)
494 775 927 RCS BASTIA

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 3 janvier 2016 la dissolution anticipée de la société à compter du 3 janvier 2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice : Madame Alice FAIVRE D'ARCIER, demeurant à Nice (Alpes Maritimes) 40 rue vernier, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Calvi (Corse) Citadelle Haute-Ville.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur

N° 50

SODIPRIM

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation

Au capital de 1 000 euros

Siège social: Haute Ville - Citadelle
20260 CALVI (Corse)
494 775 927 RCS BASTIA

L'associée unique par une décision en date du 3 janvier 2016, après avoir entendu le rapport de Madame Alice FAIVRE D'ARCIER, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, la Liquidatrice

N° 51

PUBLICORSE

SARL au capital de : 1 000 €

Siège social : Résidence Altéa
20200 Bastia
RCS 799 289 715

Par décision du 31/08/2016 les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation
- décidé la dissolution de la société
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat

- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation

- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Mention : RCS de Bastia

Pour avis

N° 52

SASU BUREAU AU SERVICE DES TOITURES MEDITERRANEENNES

Société en liquidation

Au capital de un euros

Siège social : Lotissement La Marana
Villa A 41 - 20290 LUCCIANA

Par A.G.E en date du 09/09/2016, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat.

- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention : RCS de Bastia

Pour avis

N° 53

Sébastien PITOUN

Avocat

30 rue Marbeuf - 75008 PARIS

Métro Franklin Roosevelt

Tel: + 33 (0)9 53 54 47 86

Fax: + 33(0)9 58 54 47 86

Mail : sebastienpitoun@pitoun-avocats.com

HAPPENCOM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 750 euros

Siège social : 17 rue de la Porta
20000 AJACCIO
R.C.S. 789 244 274

Avis de dissolution

La Société à Responsabilité Limitée HAPPENCOM, au capital de 380 euros, ayant son siège social : Quartier Saint Joseph - Résidence Mariani 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°: 520 626 797, a absorbé la Société à Responsabilité Limitée HAPPENCOM au capital de 750 euros, ayant son siège social au 17 rue de la Porta 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 789 244 274, dans les conditions du traité de fusion publié le 09/06/2016.

La Société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts de la Société HAPPENCOM depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, la Société HAPPENCOM sera, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, fixée au 1er septembre 2016, dissoute, sans liquidation.

La Gérance

RECTIFICATIF

N° 54

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 57 parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 06 au 12 Mai 2016, concernant la modification de l'objet social de la société :

TERRA ROSSA IMMOBILIER

Il fallait Lire :

"et ce à compter du 11 avril 2016 ..."
Au lieu de : "et ce à compter de ce jour."

Pour avis

N° 55



République Française
Département de la Haute-Corse

MAIRIE DE L'ILE ROUSSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

1ère Parution,

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de la commune L'île-Rousse, du 10 octobre 2016 au 09 novembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Antony HOTTIER, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Bastia et Monsieur Yves POGGI, Docteur d'Etat en Sciences, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de L'île-Rousse, pendant la durée de l'enquête, du 10 octobre 2016 au 09 novembre 2016 inclus :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de L'île-Rousse, 1 Avenue David Dary, 20220 L'île-Rousse.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de L'île-Rousse dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://mairie-ilerousse.com/>.

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de L'île-Rousse pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 10 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 26 octobre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 9 novembre de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de L'île-Rousse et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://mairie-ilerousse.com/>.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal pourra par délibération et au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de L'île-Rousse.

N° 56

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création du lotissement Soli di Corbu (77 lots individuels)
sur la commune de Sartène par la SAS IMPERATOR

1ère parution,

Le public est informé qu'une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau en application des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement sera ouverte.

Siège de l'enquête : Mairie de Sartène

Durée de l'enquête : 32 jours consécutifs, du lundi 03 octobre 2016 au jeudi 03 novembre 2016 inclus.

Jours et heures de consultation du dossier d'enquête avec possibilité d'inscrire les observations sur le registre d'enquête : du lundi 03 octobre 2016 au jeudi 03 novembre 2016 inclus (sauf les samedis, les dimanches) en mairie de Sartène.

Commissaire enquêteur : M. Raphaël COLONNA D'ISTRIA suppléé par Mme Marie-Livia LEONI.

Le public peut adresser ses observations par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Sartène - Place de la Libération BP 15 - 20 100 Sartène - avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer directement au siège de l'enquête aux dates et jours suivants :

- le lundi 03 octobre 2016 de 8h30 à 11h30
- le samedi 15 octobre 2016 de 8h30 à 11h30 [ouvert exceptionnellement pour l'enquête]
- le samedi 22 octobre 2016 de 8h30 à 11h30 [ouvert exceptionnellement pour l'enquête]
- le jeudi 27 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 03 novembre 2016 de 14h00 à 17h00

Il pourra être pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur en mairie de Sartène.

N° 57



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse
- 22 Cours Grandval - B.P 215 - 20187 Ajaccio Cedex.
Tél: +33 4 95 51 64 64. Fax : +33 4 95 51 66 21.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Campagne de communication du projet Mobijeunes

Numéro de référence : 16S0067

Date limite de remise des offres : 22-09-2016 à 16 h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07-09-2016

N° 58

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur

COMMUNE DE CASTIFAO
Mairie
20218 CASTIFAO
04 95 47 80 24

E-mail : mairie-de-castifao@wanadoo.fr

2 - Objet du marché :

Extension du cimetière communal de CASTIFAO - 1ère Tranche

3 - Caractéristiques principales : Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

- Interventions préliminaires (Implantations, études béton...)
- Terrassements généraux en déblais (220 m3) et remblais (150 m3)
- Construction de murs de soutènement en béton armé (85 m3)
- Construction de murets en agglomérés (60 m2)
- Sujétions diverses connexes.

4 - Conditions de participation : Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015.

5 - Durée du marché ou délais d'exécution :

- 2 mois minimum
- 5 mois maximum

6 - Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivant également énoncés dans le Règlement de la Consultation.

- Prix de l'offre : 60 %
- Délais d'exécution : 40 %

7 - Procédure : Procédure Adaptée

8 - Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 30 septembre 2016

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 septembre 2016

10 - Adresses complémentaires

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA

Tél. : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23 - contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier papier :

BUREAU 20
Villa Carbuccia - Lupino
20200 BASTIA
Tél : 04.95.33.40.50 - Fax : 04.95.33.19.46

Envoi des candidatures et des offres :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le Maire,
Mathieu CERVONI

N° 59

COMMUNE DE VEZZANI

AVIS D'INFORMATION

1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de VEZZANI
Mairie
20242 VEZZANI
Tél : 04 95 44 01 21 Fax: 04 95 46 11 80

2 - Objet du marché :

Travaux d'assainissement Eaux Usées
Réfection totale du réseau et réalisation d'une station d'épuration au cheflieu
Lot 1 - Lot 2 - Lot 3 -

3 - Procédure : MAPA - consultation du 05-02-2016

4 - Résultat du marché : Procédure annulée pour raisons administratives.
Une nouvelle consultation sera prochainement lancée.

à Vezzani, le 08 septembre 2016
Le Maire

N° 60

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE D'OMESSA (HAUTE CORSE)

Première insertion :

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 160-1 et s. et R 161-1 et s.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu l'ordonnance en date du 13 janvier 2001 de M. le Président du Tribunal Administratif de Bastia désignant Mme Caroline DE LUCIA demeurant à Bastia en qualité de commissaire enquêteur,

L'arrêté n° 1038 précise :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de carte communale sur le territoire de la commune d'Omessa, pour une durée de 32 jours consécutifs à compter du samedi 1er octobre 2016.

Article 2 : Mme Caroline DE LUCIA diplômée de l'Institut Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Master 2 Qualité, Sécurité et Professions de Santé (Nice-Sophia-Antipolis), a été désignée en qualité de Commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia selon décision du 13 janvier 2016.

Article 3 : Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la mairie d'Omessa pendant toute la durée de l'enquête publique et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 1er Octobre au 03 novembre 2016 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur en mairie d'Omessa.

De plus, le dossier d'enquête publique sera consultable en ligne sur le site de la mairie d'Omessa : www.omessa.fr

Article 4 : Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates suivantes :

• à la mairie d'Omessa les :

- Lundi 3 Octobre 2016 : de 9h00 à 12h00
- Mercredi 12 Octobre 2016 : de 13h30 à 16h30
- Jeudi 3 Novembre 2016 : de 13h30 à 16h30

• à la mairie annexe de Francardo le :

- Mercredi 26 octobre 2016 : de 13h30 à 16h30

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport d'enquête publique et ses conclusions motivées.

Lesdits rapports et conclusions pourront être consultés par le public en mairie.

Fait à Omessa, le 12 août 2016

N° 61

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD ARRONDISSEMENT DE SARTENE

Communauté de Communes du Sartonais Valinco

AVIS AU PUBLIC

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement De la commune de Santa Maria Figaniella

1ère parution,

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Sartonais Valinco, en date du 8 septembre 2016 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours du 3 octobre 2016 au 2 novembre 2016 inclus,

Monsieur Jacques NICOLAÏ qui assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur. Pendant le délai susvisé :

Siège de l'enquête : Mairie de Santa Maria Figaniella- 20143 Santa Maria Figaniella

Durée de l'enquête : Un mois, du 3 octobre 2016 au 2 novembre 2016,

L'enquête : Pendant toute la durée de celle-ci, un exemplaire du dossier d'enquête et un registre seront déposés au siège de l'enquête. Ceux-ci seront consultables aux jours et heures suivants :

du 3 octobre 2016 au 2 novembre 2016 inclus, de 9 heures à 12 heures le 3 octobre et de 14h00 à 17h00 les 17 octobre et 2 novembre 2016, pendant les heures d'ouverture de la mairie de Santa Maria Figaniella afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Santa Maria Figaniella, lequel les annexera au registre.

Commissaire enquêteur : M. Jacques NICOLAÏ

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Santa Maria Figaniella :

- Le 3 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures;
- Le 17 octobre 2016 de 14 heures à 17 heures;
- Le 2 novembre 2016 de 14 heures à 17 heures;

Le Président
Jean PAJANACCI

ICN : Annonces légales 04 95 32 89 92

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
LA CITADELLE
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

LAVAGE DES BACS A ORDURES MENAGERES ET DES CACHE BACS - il s'agit du nettoyage du lavage et de la désinfection des bacs à ordures ménagères et de leurs caches, selon les normes en vigueur : récupération des macros déchets et des lixiviats, utilisation de produits respectueux de l'environnement ou écologiques.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui
L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services de prestations

Lieu principal d'exécution :

Territoire de la communauté de communes

Code NUTS : FR832

Le processus des services, objet du présent marché, doit avoir un impact réduit sur l'environnement. Le processus devra respecter les exigences suivantes : Le procédé de récupération des eaux usées sera détaillé et ce pour les deux lots.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n° 1 NETTOYAGE LAVAGE ET DESINFECTION DES BACS ORDURES MENAGERES
Lot n°2 NETTOYAGE LAVAGE ET DESINFECTION DES CACHE BACS

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus. Les offres seront appréciées lot par lot.

Le marché a une durée de 365 jours calendaires.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : il n'est pas prévu d'avance

Conditions de retrait du DCE :

Sur la plateforme : <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : communauté de communes du centre Corse

Par demande écrite ou par téléphone à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Autorisation d'indiquer en lieu et place le chiffre d'affaires moyen spécifique pour le nombre d'exercices requis.

- Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacité technique et professionnelle :

- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution du marché.

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2016-06

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/09/2016

Date limite de réception des offres : 12/10/2016 à 11:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Conditions de remise des candidatures et des offres :

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <https://www.achatspublicscorse.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. .../...

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Ou remis contre récépissé

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : LA CITADELLE

20250 CORTE

Tél : 04 95 47 04 04 - Fax : 04 95 47 71 78

Adresse de remise des candidatures et des offres : Mentionnée ci-dessus

N° 63



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE Commune de BASTIA (Haute-Corse)

La SARL« ESPACE FUNÉRAIRE MORGANTI », sise à OGLIASTRO (20217), lieu-dit«Marine d'Albo», représentée par Monsieur Guy, Jean, Germain MORGANTI a déposé un dossier relatif à la construction d'un espace funéraire sur la parcelle numéro BM.779 d'une superficie de 5832 m2 du cadastre de la commune Bastia, lieu-dit « Agliani ».

Il s'agit de la construction d'un bâtiment comportant d'une part, un funérarium d'une surface de plancher de 848 m2 et de locaux de stockage et de stationnement d'une superficie de 384 m2, d'autre part.

La chambre funéraire comprend une partie publique d'environ 581 m2 et une partie technique, réservée aux personnels, de 205 m2.

La partie publique comprend notamment :

- > un hall d'accueil de 80 m2,
- > un hall pour les salons de 85 m2,
- > cinq salons de recueillement de 25 m2 chacun,
- > une salle de cérémonie de 82 m2,
- > une salle de convivialité de 53 m2,
- > des locaux d'exposition et de vente de 96 m2,
- > un ensemble de deux bureaux de 29 m2,
- > un ensemble de sanitaires de 17 m2,
- > des dégagements d'une surface globale de 14 m2.

La partie technique comprend notamment :

- > une salle réservée au personnel de 25 m2,
- > une salle de préparation de 31 m2,
- > une salle pour les armoires réfrigérées de 31 m2,
- > un local technique de 7 m2,
- > un local technique de 6 m2,
- > une réserve (bureaux) de 15 m2,
- > un local de stockage de 30 m2
- > des circulations et un sas d'une surface globale de 60 m2.

Le projet prévoit la réalisation d'un parking de 64 places dont 3 pour les personnes à mobilité réduite.

L'établissement sera accessible au public de 09 heures à 19 heures ; son ouverture est prévue dans le courant de l'année 2017.

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation et avis du conseil municipal de la ville de Bastia et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

N° 64

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de PASTRICCIOLA
Village - 20 121 PASTRICCIOLA
Tél : 04.95.28 95 32 - Fax : 04.95.28.91.85
e-mail : mairiedepastricciola@orange.fr

Objet du marché : Aménagement de deux hameaux dans la commune

Procédure : Marché selon une procédure adaptée

Pièces à produire : Voir règlement de la consultation art. 5

Critère de sélection des offres :

Valeur technique : 60 %
Prix : 40 %

Date et lieu de remise des offres :

Lundi 10 octobre 2016 à 16 h00 à la mairie de Pastricciola

Délai de validité des offres :

90 jours à compter de la date de remise des offres

Retrait du dossier par voie électronique : www.achatspublicscorse.com

Renseignements techniques :

Etudes Routières et Aménagements
evelyne.rouply@orange.fr
Tél : 06.87.92.09.62

Date d'envoi de l'avis à la publication : 13 septembre 2016.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 65

Par jugement en date du 06/09/2016 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire de la :

Société d'Electricité De La Balagne [SAS]
Zone Industrielle du Cantone
20260 Calvi

Travaux d'installation électrique
RCS Bastia B 318 073 079 - 2005 B 910
A confirmé : Me Bernard Roussel comme Liquidateur

A désigné : - M. Ange Louis Guidi comme Juge Commissaire
- M. Xavier Calizi comme Juge Commissaire suppléant.

N° 66

Par jugement en date du 06/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

l'Eurl Tempì Fa [SARL]
22, cours Paoli - 20250 Corte
Activité : petite et grande restauration
RCS Bastia B 533 727 301, 2011 B 338
Juge Commissaire :

M. Jean Pierre Navari
Juge Commissaire Suppléant :
M. Xavier Calizi
Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, rue Etienne Lenoir
BP 89068 - 30972 Nîmes Cedex 9

N° 67

Par jugement en date du 06/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la :

Société A Responsabilité Limitée
Baghioni Babbu E Figlioli [SARL]
7, cours Paoli - 20250 Corte
Activité : Boulangerie - Pâtisserie
RCS Bastia B 392 876 694, 93 B 227
Date de cessation des paiements :

06/09/2016
Juge Commissaire :
M. Jean Pierre Navari
Juge Commissaire Suppléant :
M. Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, rue Etienne Lenoir
BP 89068 - 30972 Nîmes Cedex 9
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électro-

nique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 68

Par jugement en date du 06/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

Caracutu [SAS]
Lotissement Arbuçetta
Rond Point de Ceppe
20620 Biguglia

Activité : utilisation d'un procédé de décoration, customisation carrosserie
RCS Bastia B 811 146 125, 2015 B 237
Date de cessation des paiements :

28/07/2016
Juge Commissaire : M. Xavier Calizi
Juge Commissaire Suppléant :
M. Claude Ferrandi
Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, rue Etienne Lenoir
BP 89068 - 30972 Nîmes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 69

Par jugement en date du 06/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

D.V Renovation [SARL]
30 Lot Purettonne - 20290 Borgo
Activité : travaux de maçonnerie générale
RCS Bastia B 501 679 328, 2007 B 538
Date de cessation des paiements :

23 / 08/2016
Juge Commissaire : M. Albert Fusella
Juge Commissaire Suppléant :
M. Xavier Calizi
Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068 - 30972 Nîmes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 70

Par jugement en date du 06/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Lanzillotta Alfred
60, Lotissement Luccianella Petroni
"Maçonnerie 2b"
20600 Furiani

Activité : maçonnerie
RM N° 404 308 710 [78.96.2B]

Date de cessation des paiements :
30/04/2016

Juge Commissaire : M. Xavier Calizi
Juge Commissaire Suppléant :
M. Ange Louis Guidi
Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068 - 30972 Nîmes Cedex 9
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REPORT DATE CESSATION DES PAIEMENTS

N° 71

Par jugement en date du 06/09/2016 le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 07/01/2014 la date de cessation des paiements de :

Sarl Corte Nord Materiaux [SARL]
RN 193 - 20218 Prato Di Giovellina
Activité : Vente de produits à destination du bâtiment.

RCS Bastia B 444 070 866 - 2002 B 230
Actuellement en Etat de Liquidation Judiciaire .

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 72

Par jugement en date Du 06/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Centre Auditif Corse [SARL]
Rés Mathéa - Folelli
20213 Penta Di Casinca
Activité : Fabrication, Vente, Réparation de toutes Prothèses Auditives.
RCS Bastia B 502 124 514, 2008 B 30

Date de cessation des paiements :
01/05/2016
Juge Commissaire :
M. Jean Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :
M. Claude Ferrandi
Mandataire Judiciaire :
Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068 - 30972 Nîmes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
SCP Mes NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

N° 75

Albert PELLEGRINI
Avocat à la Cour
Diplômé D'Etudes Supérieures Spécialisées

AGEMA
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 490 euros
Siège social : Lieu Dit Cardello
RN 193 - 20620 BIGUGLIA
BASTIA B 352 986 160

Aux termes d'une délibération en date du 30/08/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de ventes d'objets de décoration et ustensiles de cuisine, d'art de la table, de luminaires, de textiles, de maroquineries, de mobiliers et ustensiles de jardin, et de modifier en conséquence l'article Deux des statuts.

Pour avis, la Gérance

N° 76

Albert PELLEGRINI
Avocat à la Cour
Diplômé D'Etudes Supérieures Spécialisées

AUX DEUX FRERES
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : SACOOP BASSANESE
Quartier Bassanese - Bâtiment C2
20600 BASTIA
Siège de liquidation :
SACOOP BASSANESE
Quartier Bassanese - Bâtiment C2
20600 BASTIA
BASTIA B 352 071 039

L'Assemblée Générale réunie le 08/09/2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gérard VOILLEMIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

N° 77

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI
Notaire suppléant en remplacement de Maître Léon-Gilles PADOVANI
3, Avenue Xavier Luciani
20250 CORTE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire suppléant à Corte, le 7 Septembre 2016, enregistré à : SIE Pôle enregistrement de Bastia le 12 septembre 2016 bordereau 596 case 1, Monsieur Robert CRISPONI, commerçant, demeurant à Sartène, 8 Rue Valère De Peretti, né à Sartène (Corse-du-Sud) le 10 octobre 1965, célibataire, de nationalité française, ayant la qualité de "Résident" au sens de la réglementation fiscale, n'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

A CEDE A : La Société dénommée MARC, Société par Actions Simplifiée au capital de 500,00 € ayant son siège social à Ajaccio (Corse-du-Sud) Résidence Premier Consul identifiée au RCS de BASTIA sous le numéro Siren 818 540 130 n° de gestion n 2016B00021

Un fonds de commerce de "Débit de Boissons 4ème Catégorie", connu sous le nom de "LE CANDIA" situé et exploité à Ajaccio, Quartier Candia, Résidence 1er consul, bâtiment C1, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio-sous le numéro Siren 504 607 730 n° de gestion 2008A00214

Moyennant le prix de Deux Cent Quatre Vingt Cinq Mille Euros [285.000,00 €], s'appliquant aux éléments incorporels pour 275.000,00 Euros, au matériel pour 10.000,00 Euros.

Jouissance : le 7 Septembre 2016.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à Ajaccio, en l'étude de Maître Joseph MELGRANI, notaire à Ajaccio, 6 boulevard sylvestre marcaggi où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

ICN : Annonces légales
PROCHAINE PARUTION
23/09/2016 - N°6632

DERNIERES MINUTES

N° 73

SASU MEMENTO
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 5 000 €
Siège social : Pôle d'Activités de Porticcio - 20166 Grossetto Prugna
Siren : 808 470 173 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er septembre 2016, la Présidente unique associée décide la cessation totale d'activité.
Date d'effet au 1er septembre 2016. Liquidateur : Mme DAMIANI Pascale, Casa Riccina, 20167 Afa. Siège de la liquidation : C/. Mme DAMIANI Pascale, Casa Riccina, 20167 Afa.

Pour avis

N° 74

Albert PELLEGRINI
Avocat à la Cour
Diplômé D'Etudes Supérieures Spécialisées

AGEMA
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 490 euros
Siège social : Lieu Dit Cardello
RN 193
20620 BIGUGLIA
BASTIA B 352 986 160

Aux termes d'une délibération en date du 30/08/2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Alain PROCISSI, demeurant Résidence Monte Stellu - Quartier de l'Annonciade - 20200 Bastia, pour une durée illimitée à compter du 30/08/2016.

Pour avis

4600

étudiants dont plus de 365 étudiants internationaux représentant près de 60 nationalités pour cette rentrée 2016-2017 à l'Université de Corse.

Les chiffres de la semaine

40%

de la population de la Corse-du-Sud sera âgée de 60 ans ou plus d'ici 2040, a souligné Pierre-Jean Luciani, président du Conseil départemental 2A qui organisait un séminaire sur la prévention de la perte d'autonomie.

Les chiffres de la semaine

77

équipes, dont 14 composés de licenciés à la Ligue du sport automobile corse, sont engagés sur le Tour de Corse 2016. Lors de cette édition, du 29 septembre au 2 octobre, 17 nationalités seront représentées.

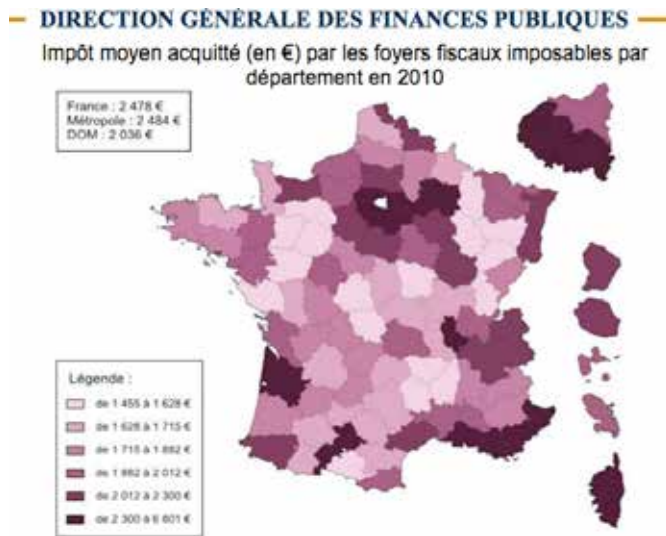
Les chiffres de la semaine

À L'USURE

ISULA SURELLA 37,25 Md€ en 2015. Selon Eurispes, cabinet italien spécialisé dans les études politiques, économiques et sociales, c'est le montant des prêts à taux usuraires auxquels ont eu recours familles et entreprises. Ce qui, si l'on y ajoute, le remboursement avec intérêts représente un business annuel total de près de 82 Md€. D'une part une crise économique qui n'en finit plus, des entreprises au bord de la faillite, un accès au crédit bancaire de plus en plus difficile. D'autre part des entreprises criminelles en quête de moyens sûrs pour recycler de l'argent sale ou prétendre à quelque légitimité en s'adjudicant des entreprises, des biens ou des actifs. Autant de facteurs qui ont concourru au développement du prêt à taux usuraire, pain béni pour la mafia, explique GianFara, président d'Eurispes : parmi les activités qui offrent les meilleures opportunités tout en présentant les risques les plus minimes, figure en bonne place l'usure qui permet en outre de s'enraciner dans un territoire, de mettre en place un système d'assujettissement aussi discret qu'efficace. Le cabinet a calculé un Indice de perméabilité à l'usure par territoires (InPut), sur une échelle de 0 à 100. Si les zones les plus exposées sont celles du sud et les îles, la province de Parme affiche cela dit un InPut de 100. Parmi les zones à risque élevé, les provinces sardes de Sassari, Cagliari e Nuoro. ■

Sources: Ansa Sardegna, La Nuova Sardegna, Sardinia Post..

L'IMAGE DE LA SEMAINE



« Le plus urgent est d'attendre. C'est trop tendu, les gens ne sont pas capables d'écouter »

IL FALLAIT LE DIRE aurait confié à LCI **Philippe de Casabianca**, ex-chargé de communication du diocèse de Corse à propos du fait que l'île n'était pas concernée par le plan en vue de l'accueil de migrants. Mal entendants, mal comprenant ou mal intentionnés, les gens ? Allez savoir...

« Il n'y a pas de Corse, il y a des citoyens français qui habitent en Corse, où les principes de la République s'appliquent »

a décrété, formel, Charles-Amédée de Courson le 13 septembre sur RTL. Soit... Mais pourquoi, alors, fustiger les « élus corses » lorsqu'il serait logique de parler de ces élus de la République qui habitent en Corse ?

HAUT

Le **Syndicat des travailleurs corses (STC)** devrait participer aux élections dans les très petites entreprises (TPE) du 28 novembre au 12 décembre. Le 4 juillet, saisi par la CGT, la CFDT, la CFTC et FO, le tribunal d'instance du 15^e arrondissement de Paris avait annulé une décision de la Direction générale du travail selon laquelle la candidature du STC à ces élections était recevable. Le 9 septembre, la Cour de cassation a invalidé ce jugement, estimant qu'il n'avait pas été « constaté » que l'action du STC avait un « objectif illicite, contraire aux valeurs républicaines ».

BAS

Alors on résume : non seulement « les » Corses bénéficient indûment de multiples avantages fiscaux - dont ils ne sont au passage pas fichés de tirer profit puisqu'ils paient l'essence détaxée plus cher qu'ailleurs, les sots !- mais ils sont à ce point racistes que le gouvernement préférerait les « exonérer » aussi de l'accueil des migrants... Auquel pourtant, la CTC s'était préparée dès octobre 2015, comme en témoigne un vote de l'Assemblée de Corse adoptant le rapport de **Dominique Bucchini** en vue de participer à « l'effort national » par « l'accueil de 200 à 250 réfugiés sur deux ans ». Allô, BFM ? Itélé ? Quelqu'un ?

FRAGILE

« Marre de payer pour les Corses ! » D'accord ? Pas d'accord ? C'est le thème du sondage mis en ligne le 14 septembre par Sud-Radio. Où on serait bien inspiré de payer... un Bescherelle au webmaster. L'affirmation a recueilli 73% de « pour ». Rien d'étonnant. Toutefois, certains internautes ont exprimé un plus grand ras-le-bol d'avoir à payer pour les bureaucrates ou le personnel politique et d'autres ont suggéré que, plutôt que de pointer les « avantages » dont bénéficierait la Corse, on les étende à toutes les régions.



A la suite d'un pari stupide, vous écopez d'un gage. Le pire serait de devoir:

- vivre une semaine en bob Ricard, sandalettes-chaussettes, T-shirt I love Paris (et interdiction de rester terré à la maison)?
- envoyer une déclaration d'amour à Manuel Valls sur Twitter (sans prendre un pseudo)?
- déclamer en public et sur un ton convaincu le dernier édit anti-corse de Barbier?
- vous nourrir exclusivement de casgiu merzu pendant trois jours?
- autre chose?

Déclamer du Barbier: le truc sur le confetti encombré de chèvres et de châtaigniers, c'est un texte culte!

Replay! On reprend à zéro la bataille de Ponte Novu et ses préparatifs. Quelle est votre priorité?

L'armement. Deux mitrailleuses 12.7 de chaque côté du pont...

Votre fortune est faite! Mais... En échange si vous êtes omnivore, vous devenez végétalien à tout jamais. Marché conclu?

Euh... Oui... Enfin... Peut-être... Si t'es riche et que tu ne peux même plus t'offrir un bon steak... Et j'ai plus droit non plus aux crevettes? C'est dur, là...

Mission to Mars! Vous êtes placé à la tête de l'expédition.

Composez votre dream team...

Cinq filles et moi.

Pourquoi tant de «N»?

Parce qu'elle voit des N partout...et qu'on aime bien faire N porte quoi.

Vos amis se cotisent pour vous offrir un trip en amoureux. Le hic c'est qu'ils sont fauchés. Ils arrivent tout juste à réunir de quoi vous payer...

- un week-end au clair de lune à Maubeuge?
- une visite de groupe du parc Astérix?
- un week-end dans une bergerie à Bitalza?
- a traversée du golfe d'Ajaccio en pédalo?

Ce sera la bergerie.

Vous roulez en voiture durant un gros orage. Sous la pluie battante, un auto-stoppeur. Un petit bonhomme bizarre avec une grande écharpe. C'est: Le Petit Prince? Christophe Barbier? Que faites-vous?

C'est Barbier. Je roule!

Vous préféreriez: un monde sans risque ou un monde sans ignorance?

Un monde sans ignorance: c'est l'ignorance qui nous perdra.

Une fée vous propose de vous doter du talent artistique que vous avez toujours rêvé de posséder. Vous serez le meilleur dans le domaine de votre choix. Mais elle ne vous garantit pas que le monde reconnaisse ce talent.

Vous prenez quand même?

Un peu comme dans la vie, hein? Oui, un petit talent de plus, ça ne mange pas de pain. J'aimerais avoir le don d'encre sans gommer.

On vous offre un voilier et une belle casquette à galons. Mais au fait, vous êtes plutôt un capitaine: Haddock? Crochet? Nemo? Igloo? Autre?

Crochet.

Charles Cianfarani

Touche-à-tout sans esbrouffe et pétri d'exigence aussi bien pour les autres que pour lui-même, il jubile quand il peut balancer une grande claque aux codes de la de la communication visuelle... qu'il maîtrise parfaitement, au point de les avoir enseignées dans une école d'Arts appliqués.. Depuis son retour en Corse il y a trois ans, il a rejoint le concept-store Empires, dont la créatrice Valérie Santarelli a été la première à raconter la légende napoléonienne en la chahutant allègrement à travers les accessoires de mode et les arts décoratifs.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

On sonne à la porte. C'est Darth Vader qui vous annonce «Je suis ton père»! Que faites-vous?

Je lui demande de m'emmener faire une petite visite de l'Etoile de la mort en Tie-Fighter.

Vous découvrez une île jusqu'alors inconnue. Magnifique. Ceux qui la peuplent vivent simplement, mais sainement et en paix. Vous: révélez votre trouvaille au monde entier? passez quelques jours là-bas puis rentrez chez vous et gardez le secret? décidez de ne plus en partir?

Je garde le secret et j'y retourne de temps en temps. C'est un peu comme monter au village...

Faire naufrage c'est pas top. Mais se retrouver sur un radeau en mauvaise compagnie, c'est pas mieux. Dans vos pires cauchemars, avec qui dériveriez-vous, perdu en mer?

Avec Zemmour et Sarkozy. Et Christophe Barbier: avec son écharpe, on pourra l'utiliser pour la pêche à la traîne.

Il se présente à vous en disant «s'il te plaît, dessine-moi un mouton». Vous: expliquez gentiment au Petit Prince qu'on est sur une plage nudiste et que vous n'avez pas de crayon? dites à Christophe Barbier qu'il arrête de vous suivre parce que là, ça devient lourd?

Mais il va me lâcher un peu Barbier, oui?

Les tests ADN sont formels: Emmanuel Macron est un descendant de Sambucucci d'Alando. C'est: à hurler de rire? à pleurer de désespoir? une raison de remettre en cause la fiabilité des tests ADN?

Je pense qu'on peut sérieusement rediscuter de la fiabilité des tests ADN, là.

Nommez un chanteur (ou une chanteuse) dont vous auriez préféré qu'il s'essaie plutôt au macramé...

Il y en a tellement... Mais... Patrick Fiori?

Découverte d'un animal mythique en Corse. Quel animal et où le découvre-t-on?

Un dragon, dans une grotte à Bonifacio.

Que convient-il de faire après cette découverte?

On fait un parc d'attraction.

Formez votre groupe de rock de rêve, composé uniquement de personnages historiques ou célèbres.

Napoléon à la basse, Jules César à la batterie, Victor Hugo à la guitare, Lauren Bacall à la guitare rythmique... et c'est moi qui chante!

Un super-héros (ou un héros mythologique) au conseil exécutif de Corse. Lequel et quelle délégation lui confier?

Ils y sont déjà les super-héros, non?

Au restaurant, le client -ou la cliente- de la table d'à côté a un comportement aussi odieux qu'injustifié avec la serveuse qui contient ses larmes à grand-peine. Que faites-vous?

Je prends la défense de la serveuse. Il m'est déjà arrivé de mettre les pieds dans le plat.

Vous inventez quelque chose de révolutionnaire. Mais vous avez fait vœu de pas utiliser cette invention pour vous-même. Qu'avez-vous inventé et à qui l'offrez-vous?

Un boîtier de téléportation. Je l'offre à ma femme, qui n'aura plus aucune raison d'être en retard. ■

« C'est l'ignorance qui nous perdra. »

PHILIPPE PERFETTINI

Retrouver Napo l'Ajaccien

Alliant la macagna ajaccienne et le sérieux du chercheur, Philippe Perfettini, le « Monsieur Napoléon » de la Ville d'Ajaccio multiplie les activités. Cet amateur de Beaux Arts, responsable des expositions temporaires au Palais Fesch, se bat pour redonner sa place à l'Empereur au sein de la cité.

Né en 1974, Philippe fut, selon ses dires, un élève exécrable. «Après avoir redoublé seconde, première et terminale pour enchaîner avec un triplement de ma première année de fac, rien ne m'autorisait à penser que je pourrais un jour travailler dans un temple du savoir et encore moins m'occuper du souvenir d'un des plus grands hommes de l'Histoire». Pourtant, comme tout Ajaccien, à l'instar de Monsieur Jourdain, Philippe Perfettini évoluait dans cet univers napoléonien à son insu. «Je suis un enfant de la vieille ville, de ces rues qui portent tant de noms napoléoniens sans savoir ce que cela pouvait signifier. Qui était donc cet homme à qui on donne des noms de rues et dont on fait des statues? La réponse était chez moi, dans Le Mémorial de Sainte-Hélène, un livre que je tiens de mon arrière-grand-père». Mais c'est plus tard, lors de ses études à Aix-en-Provence qu'il décide de s'y intéresser. «Pendant mes études, lorsqu'un de mes professeurs me posait des questions sur Napoléon auxquelles je ne savais pas répondre... C'est alors que je m'y suis vraiment intéressé. À force d'être systématiquement «à a risa» devant mes camarades de classe, j'ai enfin décidé d'agir! Le monde napoléonien est sans fin, c'est une mythologie moderne et, si l'on y pénètre, c'est pour ne plus en sortir». Pour sa dernière année à l'université, il

présente un mémoire intitulé: *Napoléon l'Ajaccien*. C'est alors que l'idée de son ouvrage est née à ce moment-là. «Comme personne n'y avait pensé avant, je suis allé frapper à la porte des éditions Albiana quelques années plus tard et on m'a ouvert. Le Guide Napoléon, publié l'an passé, est donc né de la frustration d'un cancre...» Entre-temps, en 2001, Alex de Lanfranchi, directeur de l'Office de tourisme d'Ajaccio, l'a embauché. Puis il a rejoint le Palais Fesch où Philippe Costamagna, le conservateur, et son adjointe, Marie-Laure Mattei Mosconi, lui proposent alors de devenir responsable des expositions temporaires. C'est pour lui, enfin, le sésame pour démarrer une vie professionnelle «épanouissante» en termes de relations humaines, d'ouverture d'esprit, d'enrichissement intellectuel...

Au niveau professionnel, le pas dans l'univers napoléonien survient au détour d'une exposition en 2010: *Lucien Bonaparte, un homme libre*. La même année, Philippe Perfettini prend la tête du département des collections napoléoniennes du Palais Fesch avec pour mission de rédiger et publier un ouvrage sur les chefs-d'œuvre de ces collections...

Loin de la légende noire, loin aussi du mythe, Philippe travaille à redonner sa place à la figure napoléonienne au cœur de la



cité. «Je suis loin des débats dont les postulats ont été pervertis par l'histoire locale ; les fameux «Il n'a rien fait pour la Corse» et «Napoléon c'est l'Empereur des Français». Ce sont des éléments de clivage, stériles de surcroît, alors qu'il s'agit, bien au contraire, de connecter ce qui est épars afin d'enclencher une dynamique positive et constructive, celle d'un super-héros de la vie réelle. Napoléon a su surmonter les épreuves pour aller plus haut que n'importe qui avant lui. Qu'on adhère ou non à son œuvre civile et militaire, il faut lui reconnaître ce talent de résilience et de foi en son destin. C'est le plus bel exemple pour les habitants d'une ville dont le tiers vit sous le seuil de pauvreté et pour une île dont le taux de chômage dépasse 10%». De plus, comme le souligne Philippe Perfettini, l'histoire ajaccienne de Napoléon a été oubliée, laissée de côté. Elle est pourtant fondamentale. «Napoléon quitte la Corse à l'âge de 24 ans et il meurt à 51 ans. En somme, la moitié de sa vie est dédiée à la Corse, puisque ses premières ambitions sont locales. Il se forge en Corse, il y connaît ses premières maigres réussites, mais surtout ses premiers cuisants échecs et humiliations. Son profil psychologique se définit à ce moment-là, il ne naît pas lors du siège de Toulon en 1793, il naît à Ajaccio en 1769. Après la bataille d'Aboukir, en 1799, le général Kléber s'adresse à Bonaparte: «Général! Vous êtes

grand comme le monde et le monde n'est pas assez grand pour vous!». Dans cette immensité, je voudrais que l'on comprenne que le centre de ce monde, c'est Ajaccio et la Corse».

Aussi, depuis octobre 2015, Laurent Marcangeli a missionné Philippe Perfettini afin, selon lui, de «trouver l'algorithme pour arriver au résultat suivant: Ajaccio = Napoléon». Le but est de faire de Napoléon «un vecteur d'identité et de fierté locale autant qu'un vecteur de développement économique basé sur l'industrie du tourisme culturel». Cette réflexion repose sur quatre piliers fondamentaux: le pilier socio-éducatif [projets destinés à l'éducation napoléonienne de toutes les composantes de la société locale], le pilier économique [projets destinés aux socioprofessionnels et à la population touristique], le pilier aménagement urbain [projets destinés à mettre en valeur le patrimoine napoléonien de la ville] et le pilier grand projet [possibilité de créer un grand musée napoléonien]. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais sa motivation est simple, le faire pour Napoléon à Ajaccio, lui redonner sa place loin du fatalisme et des pessimismes, «ça n'a jamais été fait, ça ne marchera pas...etc.». Et Philippe affirme là son caractère de battant, lui qui fait de la boxe au quotidien: «c'est bien là ce qui me motive, en cas de réussite, je serai le premier à l'avoir fait». ■ Marie GAMBINI

Photos: Marion Patris de Breuil

AJACCIO

■ LAURENCE PINELLI/ISABELLE ISTRIA

Jusqu'au 23 septembre. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Avec *Ma vie de tomate siliconée* Laurence Pinelli présente peintures sur toiles, textes et poèmes et sculptures en carton-pâte qui interrogent sur l'omniprésence du discours de masse. La série *Salmigondi* d'Isabelle Iстриa s'inspire avec humour du courant Steampunk et de la cryptozoologie

■ ANDA CIOBANU

Jusqu'au 29 septembre. Lazaret Ollandini.

☎ 04 95 10 85 15

Anda Ciobanu lie étroitement peinture et psychologie, organisant partout en Europe stages et colloques sur l'art thérapie. Elle présente ici natures mortes fleuries et portraits

■ HORIZONS PÉRINIÈRES

Les 16 (Espace Diamant) et 17 (Zone à danser de Pietralba) septembre, 20h30.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Sous-titrée « Paysages méditerranéens », cette création chorégraphique qui associe Michèle Ettori et Olga Tragan explore la géographie du corps féminin.

■ LA MORT DE DANTON

Du 23 au 25 septembre, 19h. Bibliothèque Fesch.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Écrit en 1835, longtemps jugé, ce texte de Georg Büchner mis en scène par François Orsoni s'attache non à l'Histoire, mais à une histoire. Celle d'un homme et de ses proches, pris dans les rouages de la machine qu'ils ont contribué à créer.



BASTIA

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports -pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ JUIFS RÉFUGIÉS EN CORSE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Jusqu'au 23 septembre. Péristyle du théâtre.

☎ www.bastia.corsica

Réalisée par le Centre culturel Fleg cette exposition montre comment, en 1915, 740 juifs syriens, chassés de toutes parts ont rejoint Bastia et qui se sont fondus dans la population. Juifs et Corses à la fois...

■ LES RAISINS D'ORNETO

Jusqu'au 28 septembre. Centre culturel L'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Xavier Dandoy de Casabianca, fondateur et directeur des éditions Eoliennes est aussi typographe, graphiste et peintre. Il présente une « série noire » d'œuvres réalisées sur papier.

BONIFACIO

■ UN RÊVE D'ORIENT

Du 17 au 19 septembre. Espace St Jacques.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Une invitation à suivre les traces de peintres corses voyageurs, direction l'Égypte. Le 17, à partir de 18h, conférences de Claude Degott-Serafino et de Jean-Marc Idir.

■ FOULES D'ICI ET D'AILLEURS

Du 16 au 30 septembre. Salle du corps de garde.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Peintre voyageur, Jean-Paul Milleliri ne se déplace jamais sans un carnet de croquis, pour saisir les paysages comme les hommes, de Bonifacio au Yémen.

■ TEMPS FVGIT

Le 22 septembre, 21h30. Église St Dominique.

☎ 04 95 73 11 88 & temps-fvgit.pagesperso-orange.fr

Ce groupe polyphonique décline son répertoire autour des trois plans principaux sur lesquels opère la tradition du chant : la terre, le religieux, le spirituel.

CALVI

■ RENCONTRES DE CHANTS POLYPHONIQUES

Jusqu'au 17 septembre, 18h et 21h30. Citadelle.

☎ 04 95 65 23 57 & www.facebook.com/RENCONTRES-POLYPHONIQUESCALVI

Pour cette 28^e édition, A Filetta accueille chaque soir des groupes et artistes locaux ou venus de Syrie, de Galice, de Finlande, de Naples ou du Danemark. Tout au long du festival, expositions des dessins de Bauer, des sculptures d'Alexandra Gatti mais aussi des photos et croquis réalisés lors des concerts.

CARBUCCIA

FESTIMONTI

Les 24 et 25 septembre. Sur divers sites.

☎ 06 28 59 84 68 & www.ulg.asso.fr

Le centre social et culturel U Liamu Gravunincu propose, dans les villages du Celavu Mezana, des animations, des ateliers, des activités et des randonnées thématiques autour de la nature et du patrimoine.

CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ LÀ-BAS

Jusqu'au 17 septembre. Frac Corse.

☎ 04 20 03 95 33

L'exposition réunit une trentaine d'œuvres d'Elie Cristiani (vidéos, installations, dispositifs animés, sculptures et peintures), dont beaucoup d'inédites, qui associent l'art et la vie sociale, les formes de vie et les faits symboliques.

■ ROMEO È GIULIETTA

Le 23 septembre, 20h30. CCU/Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78

Lorsque Guy Cimino revisite Shakespeare, on délaïse Verone pour le vieux port de Bastia et les haines entre Montaigu et Capulet cèdent le pas aux affrontements entre « ceux du Marché » et « ceux de la Marine »... Pour le reste... Vous verrez bien !



L'ÎLE-ROUSSE

■ VOLKMAR ERNEST/ PIERRE PARDON

Du 10 au 23 septembre. U Spaziu. ☎ 06 23 71 44 93

Volkmar Ernest est peintre mais aussi art-thérapeute, depuis 2015, il est établi en Corse, à Ville-di-Paraso. Pierre Pardon est sculpteur en Balagne, après une longue période consacrée au bois, il travaille la pierre, surtout le marbre et l'ardoise.

PATRIMONIO

■ HORS-JEU

Jusqu'au 25 septembre.

Domaine Orenca de Gaffory

Au travers de photos, sculptures, peintures et installations, le choc de deux univers : le foot, sport populaire, et l'art, considéré à tort comme un domaine élitiste.

PIGNA

■ BALAGNA

Le 16 septembre, 21h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Tant par ses créations qu'à travers les chants transmis au fil de la mémoire, le groupe veut, par « son chant à la fois simple et vrai » témoigner d'une Corse qui puise dans ses racines pour mieux se tourner vers l'avenir.

SISCO

■ JEAN-PAUL POLETTI ET LE CHŒUR D'HOMMES DE SARTÈNE

Le 17 septembre, 21h. Eglise St Martin. ☎ 06 11 83 12 11 & www.choeurdesartene.com/

Fondé en 1995, le chœur d'hommes de Sartène occupe une place à part dans l'univers musical corse, en donnant un son particulier à la polyphonie traditionnelle, inventant des espaces musicaux de forme classique, mais d'inspiration contemporaine.

C'EST LEUR TOURNÉE

MERIDIANU

C'est sous la forme d'un trio que le groupe présente son nouveau spectacle. À la fois chanteurs et musiciens, Jean-Antoine Orticoni, Mathieu Graziani et Jeremy Lohier possèdent toutes les nuances du chant polyphonique, notamment la paghjella.

Calvi, le 19 septembre, 21h30, cathédrale St Jean-Baptiste ; Pigna, le 20 septembre, 21h30, auditorium ; Ajaccio, le 21 septembre, 19h, église St Roch.

☎ www.meridianu.com

BALAGNA

Tant par ses créations qu'à travers les chants transmis au fil de la mémoire, le groupe veut, par « son chant à la fois simple et vrai » témoigner d'une Corse qui puise dans ses racines pour mieux se tourner vers l'avenir.

Pigna, le 16 septembre, 21h30, auditorium ; Calvi, le 22 septembre, 21h30, cathédrale St Jean-Baptiste.

☎ www.balagna.fr/

JOURNÉES EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

Les 17 et 18 septembre, un peu partout dans l'île.

L'occasion ou jamais de visiter gratuitement des sites, des monuments, des bâtiments généralement fermés au grand public, ou encore de découvrir des itinéraires patrimoniaux. Pour savoir où diriger ses pas, consulter la carte interactive dédiée à cette manifestation sur : journesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/

Toutes les dates sont données par les organisateurs sous réserve de report et d'annulation

EXPO MUSIQUE PHOTO THÉÂTRE CINÉMA LITTÉRATURE DANSE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC FESTIVAL



Innovation
that excites

NOUVEAU NISSAN NAVARA TOUJOURS AUSSI ROBUSTE, PLUS INTELLIGENT QUE JAMAIS.

Capacité de remorquage 3,5 tonnes | 1186 Kg de charge utile | Garantie 5 ans.



NOUVEAU NISSAN NAVARA
KING CAB dCi 160 OPTIMA
259 € HT / MOIS⁽¹⁾

EN CRÉDIT-BAIL SUR 60 MOIS / 100 000 KM
Incluant l'entretien, l'assistance et la garantie sur 5 ans:



⁽¹⁾ Pour plus d'informations, rendez-vous sur nissan-offres.fr

BASTIA AUTOMOBILES SERVICES

ZI de CALDANICCIA - 20167 SARROLA CARCOPINO

Tél. : 04.95.78.50.18

www.nissan-corse.com

PERFORMANTE

Elegante

SPACIEUSE

Hybrid SHVS⁽¹⁾



Way of Life!

NOUVELLE SUZUKI BALENO. L'accord parfait.

Et si une voiture rassemblait tout ce qui d'habitude semble s'opposer ? Sa taille compacte cache une habitabilité exceptionnelle et un volume de coffre record qui rendront vos trajets en famille aussi agréables en ville que sur la route. Sous son capot, la Baleno recèle des trésors d'innovation avec deux nouvelles motorisations exclusives, le nouveau moteur Boosterjet à injection directe et turbo, et le moteur 1.2 Dualjet, avec son **Système Hybrid SHVS⁽¹⁾**, innovation technique Suzuki, qui lui permettent d'afficher des performances hors du commun tout en restant sobre et économe. Enfin, elle bénéficie d'un concentré de technologies tant en termes d'équipements que de connectivité, sans faire de compromis sur son style élégant. Alors, entre la passion et la raison, choisissez les deux avec la nouvelle Suzuki Baleno.

Une gamme à partir de 12 690 €⁽²⁾

Modèle présenté : nouvelle Suzuki Baleno Pack 1.2 Dualjet : 14 390 €, remise de 1 800 € déduite + option peinture métallisée : 490 €. Consommations mixtes CEE gamme Baleno (l/100 km) : de 4,0 à 4,9. Emissions de CO₂ (g/km) : de 93 à 115. (1) SHVS : Smart Hybrid Vehicle by Suzuki. (2) Prix TTC de la nouvelle Baleno Privilège 1.2 Dualjet après déduction d'une remise de 1 800€ offerte par votre concessionnaire Suzuki. Offre valable jusqu'au 30/09/2016 chez les concessionnaires participants en France métropolitaine. Prix TTC conseillés clés en mains, tarif au 30/04/2016. *Un style de vie !

Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu. www.suzuki.fr

CE30400 - Serif 3062915 244_000_13

Votre concessionnaire à Ajaccio : SUD AUTOMOBILES SERVICES ZI la Caldaniccia • 20167 SARROLA CARCOPINO
0495785018 • www.suzuki-ajaccio.com

**AGIR
PLUS**

**VOTRE MAISON
AUSSI A BESOIN D'UN
DIAGNOSTIC ?**

**RÉALISEZ UN DIAG
AGIR PLUS POUR 150€***



**RETROUVEZ LA LISTE DES DIAGNOSTIQUEURS PARTENAIRES
SUR CORSE-ENERGIA.FR ET FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

*Le Diag'Agir Plus est facturé 150€ prix maximum conseillé (le partenaire reste libre de moduler le prix de la prestation).